



# RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CELLULE D'ANIMATION DE L'AUSTREBERTHE

*Année 2013*

## SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION.....</b>	<b>4</b>
<b>3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>	<b>5</b>
<b>4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE .....</b>	<b>12</b>
<b>5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE .....</b>	<b>13</b>
<b>6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISE 16</b>	
<b>7. RISQUE INONDATION ET URBANISME.....</b>	<b>18</b>
<b>8. LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS .....</b>	<b>28</b>
<b>9. GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE.....</b>	<b>29</b>
<b>10. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL.....</b>	<b>30</b>
<b>11. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL .....</b>	<b>37</b>
<b>12. COORDINATION ET AUTRES .....</b>	<b>39</b>
<b>13. ANNEXES .....</b>	<b>41</b>

# 1. PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan d'activité de l'année 2013 de la cellule d'animation du SMBVAS. Il a été co-rédigé par les 5 ingénieurs de la cellule d'animation et la secrétaire.

Les missions principales de cette cellule sont de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- prévention des inondations,
- préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau,
- portage des politiques publiques du grand cycle de l'eau.

La cellule d'animation se compose :

- d'un poste de **coordinateur** (à temps complet – poste occupé par Mya BOUZID) ;
- d'un poste de **chargé de mission ADTR « Aménagement Durable du Territoire Rural »** qui assure l'animation agricole du syndicat (32/35<sup>ème</sup> jusqu'en avril 2013– poste occupé par Alexandre ABIVEN) ;
- d'un poste de **chargé de mission « volet urbain »** (à temps complet - poste occupé par Aurélie BONAFOS) ;
- d'un poste de **chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides »** (à temps complet – poste occupé par Tina MODARRESSI) ;
- d'un poste de **d'animateur SAGE « Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux »** en partage avec le SMBV Caux Seine (à temps complet – poste occupé par Elena MARQUES).
- d'un poste de **secrétaire comptable** (32/35<sup>ème</sup> à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 – poste occupé par Nathalie FEVRIER) ;

Les postes sont subventionnés de la façon suivante (hors SAGE) (prévisions à fin décembre 2013) :

Financeurs	Postes subventionnés pour tout ou partie	Montant éligible pris en compte	Taux de subvention	Montant subvention prévu
AESN	Coordination ADTR Gestion hydraulique	126 592,00 €	50,00 %	63 296,00 €
Département	Coordination ADTR Volet urbain Secrétaire	118 000,00 €	36,79 %	43 419,50 €
ETAT (PAPI)	Coordination Gestion hydraulique	74 458,96 €	40,00 %	29 783, 58 €
			<b>TOTAL</b>	<b>136 499,08 €</b>

Le syndicat fonctionne maintenant depuis 12 ans et maintient une activité toujours plus soutenue.

## 2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION

Les missions des 5 animateurs de la cellule d'animation sont les suivantes :

### **Missions du coordinateur :**

Sous l'autorité du Président, il effectue les missions suivantes :

- Elaborer le programme d'action du syndicat ;
- Coordonner et animer l'ensemble des actions de l'équipe du syndicat ;
- Suivre les actions du syndicat et veiller à leur bon déroulement d'un point de vue technique, administratif et financier notamment ;
- Rechercher les partenaires financiers externes ;
- Coordonner, animer et s'assurer de la mise en œuvre des contrats de partenariats tels que le « PAPI » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ;
- Mettre en place des outils de communication ;
- Suivre certains projets : conception Saffimbec Tranche 1, suivi de l'A150, mise en place du marché d'instrumentation, etc.

### **Missions du chargé mission « Aménagement Durable du Territoire Rural » :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Suivre les études PCAHD (Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce) ;
- Négocier la mise en place des aménagements d'hydraulique douce suite au PCAHD ;
- Suivre l'étude et le diagnostic des pressions agricoles et non agricoles sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Limésy ;
- Monter des projets individuels et collectifs dans les zones à enjeu en termes d'érosion ;
- Emettre un avis sur les projets de retournement d'herbages dans le cadre de l'installation des Jeunes Agriculteurs ;
- Encadrer les stagiaires sur le recensement et diagnostic des mares du bassin versant en lien avec l'élaboration de la Trame verte et bleue ;
- Participer à l'élaboration de l'aménagement foncier relatif à l'autoroute A150 ;
- Analyser les dossiers réglementaires relatifs à l'A150 ;
- Promouvoir et instruire les dossiers des Mesures Agro Environnementales à enjeu érosion ;
- Assurer la surveillance et le suivi de l'entretien des ouvrages ;
- Réaliser les dossiers des ouvrages hydrauliques demandés par la réglementation ;
- Contractualiser avec des exploitants agricoles pour faire pâturer les ouvrages du syndicat ;
- Participer à différentes études, colloques et formations en lien avec les thématiques eau-sol-biodiversité ;
- Participer au groupe restreint de la commission agricole de l'ASYBA (Association régionale des syndicats de bassin versant et structures assimilées).

### **Missions du chargé de mission « volet urbain » :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Conseiller les communes au niveau du volet pluvial des documents d'urbanisme et projets d'urbanisation (niveau technique, réglementaire, administratif notamment – gestion des eaux pluviales urbaines et prévention des inondations) ;
- Favoriser l'émergence des études et travaux réalisés par les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines et aider les communes sur leur suivi ;

- Participer aux réflexions locales, départementales, etc.
- Organiser des sessions de formations et d'informations auprès des maires, de la population, et des différents acteurs de ce volet ;
- Analyser les dossiers réglementaires relatifs à l'A150 ;
- Apporter une aide technique à la résorption de problèmes ponctuels ;
- En cas de besoin, suivre, en appui à l'ingénieur coordonnateur du syndicat, certaines opérations (maîtrise d'œuvre, chantiers, etc.) menées sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.

### **Missions du chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Suivre les études prévues par le SMBVAS (étude globale d'efficacité des ouvrages, étude de rupture de barrages, etc.),
- Suivre la conception et les travaux prévus par le SMBVAS (4 ouvrages structurants, aménagements connexes aux travaux de l'autoroute A150, réhabilitation d'ouvrages, traitements de bétouilles),
- Mener un programme de réhabilitation des mares (630 mares sur le territoire),
- Suivre les travaux de l'autoroute A150,
- Mettre en place le système d'instrumentation et de suivi du remplissage des ouvrages,
- Assurer la mise à jour du site internet du SMBVAS.

### **Missions du chargé mission SAGE :**

Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat, il effectue les missions suivantes :

- Etablir le dossier préliminaire présentant le territoire du SAGE et ses caractéristiques,
- Mettre en place les démarches nécessaires à la mise en route du SAGE,
- Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE) une fois celle-ci désignée,
- Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail,
- Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE,
- Préparer les marchés correspondants,
- Rédiger les différents documents du SAGE,
- Mettre en place les actions de communication et de sensibilisation.

Le détail des missions réalisées en 2013 est décrit dans les chapitres ci-après.

Le temps passé sur chaque mission est en annexe et émane d'un **suivi quotidien** réalisé par chaque membre de l'équipe dans un tableau récapitulatif l'activité par quart de journée.

## **3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Le SMBVAS est une structure qui agit dans l'intérêt général sur un territoire hydrographique. Cela implique de se trouver à l'interface entre aménageurs/habitants de ce territoire et services de l'Etat.

Le SMBVAS est donc au service de l'Etat pour appliquer ses politiques. Cela se fait à différentes échelles dans le cadre de démarches complémentaires que sont :

- la mise en œuvre d'un appel à projet PAPI lancé par l'Etat Français,
- la création et le suivi de l'ASYBA et son travail transversal,

- le lancement d'une démarche d'élaboration de SAGE,
- l'amélioration de la gouvernance du grand cycle de l'eau avec l'étude de fusion SIRAS/SMBVAS,
- le suivi des politiques de l'Etat : directive inondation, directive cadre sur l'eau, etc.

### **3.1 Coordination du PAPI 2**

La labellisation a été obtenue en septembre 2012 après passage en comité « Plan Seine ». Ce programme d'action complet présente les caractéristiques suivantes :

- Un programme allant de 2013 à 2018 ;
- Un montant total de **2 710 000 euros HT** ;
- 34 actions réparties sur les 7 axes définis par le CCTP des PAPI d'octobre 2010 ainsi qu'un axe dit « 0 » dédié à l'animation :
  - Axe 0 : animation du programme d'action
  - Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
  - Axe 2 : la surveillance et la prévision des crues
  - Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
  - Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
  - Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
  - Axe 6 : le ralentissement des écoulements
  - Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques
- Le financement à 40% de deux postes d'ingénieurs.

L'année 2013 a été l'année de démarrage du PAPI et a entraîné les actions suivantes :

- important volet administratif pour la mise au point de la convention, établissement du tableau de bord de suivi des actions, etc,
- démarrage des premières actions et préparation des actions à venir,
- comité de pilotage de mi-année et pré-programmation 2014,
- bilan d'activité 2013.

### **3.2 Coordination du contrat AESN**

L'année 2013 a été une année de transition avant une contractualisation pluri-annuelle avec l'AESN prévue en 2014 :

- important volet administratif pour l'établissement du tableau de bord de suivi des actions, mise au point d'une convention annuelle, préparation du contrat pluri-annuel à venir, etc.
- démarrage des premières actions et préparation des actions à venir,
- comité de pilotage de mi-année et bilan d'activité 2013.

### **3.3 Le SAGE des 6 vallées**

Après plus de 12 ans d'actions sur la prévention du risque d'inondations les Syndicats Mixtes des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec et de Caux-Seine se lancent dans la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) commun sur leur territoire : le SAGE des 6 vallées.

Ce « **SAGE des 6 vallées** » concernera les bassins hydrographiques des rivières suivantes :

- Ambion,
- Sainte Gertrude,
- Rançon,
- Fontenelle
- Austreberthe
- Saffimbec.

Il est identifié par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, 2010-2015) comme une des unités hydrographiques pouvant correspondre à un périmètre de SAGE (Cf. SDAGE disposition n°161 et carte n°21).

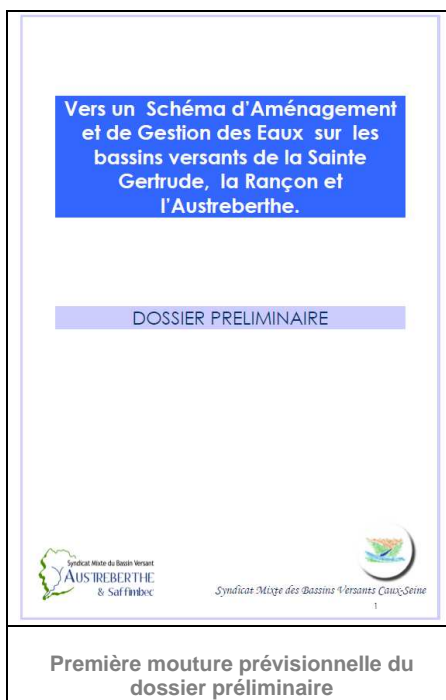


Périmètre proposé pour le SAGE

Dans ce cadre, une animatrice SAGE a été recrutée en septembre 2013 par les deux syndicats.

Missions réalisées en 2013 dans le cadre du SAGE :

- Participation à deux réunions pilotées par la DISE et l'AESN pour mettre en place la démarche SAGE.
- Sorties de terrain avec les animateurs des syndicats pour connaître le territoire et les actions menées.
- Présentation de la démarche auprès des membres du comité syndical de l'Austreberthe et de Caux-Seine. Réalisation d'un diaporama et deux présentations en comité syndical (cf. annexe).
- Prise de contact et rencontres avec des partenaires techniques (ONEMA, PNRBSN, SIRAS, DREAL, AESN, autres animateurs SAGE) : 2 sorties de terrain, 2 réunions et des prises de contacts téléphoniques).
- Compilation des données existantes sur le territoire et les thématiques concernées par le SAGE.
- Rédaction d'une première mouture du dossier préliminaire.
- Organisation d'une réunion inter-syndicale concernant l'avancement et les actions à prévoir dans ce premier pas de la démarche du SAGE.
- Elaboration d'une stratégie d'acquisition de connaissance et prestations extérieures nécessaires à la démarche SAGE pour 2014. Demande des devis et inscription au budget.
- Elaboration d'une stratégie de communication auprès des acteurs de l'eau du territoire. Rédaction des courriers de présentation du SAGE. Création du listing des destinataires. Ces réunions sont prévues au printemps (acteurs de l'eau) et à l'automne (élus communaux) 2014.
- Création du groupe informel de pilotage pour le suivi du dossier préliminaire.
- Participation à l'organisation du séminaire SAGE organisé par l'ASYBA.
- Formations :
  - Participation au séminaire des animateurs SAGE organisé par l'AESN à Nanterre.
  - Formation de « Dialogue territorial » organisée par Terre de Liens et Dialter.
  - Formation à l'utilisation du logiciel MapInfo



Première mouture prévisionnelle du dossier préliminaire

Le déroulement de la procédure du SAGE prendra plusieurs années. La concertation y joue un rôle central à travers la création d'une Commission Locale de l'Eau (CLE). La phase d'émergence du

SAGE conduisant à l'arrêté de délimitation du périmètre et à la création de la Commission Locale de l'Eau continuera en 2014.

SAGE	2013			2014												2015		
	octob	novem	déce	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars
Création du COPIL																		
Réunion avec les acteurs du territoire																		
Elaboration dossier préliminaire (DP)																		
Définition des études à réaliser																		
Définition d'un stratégie d'acquisition de connaissance																		
Inscription au budget																		
Délibération et lancement de demande de subvention																		
1ère réunion COPIL																		
Demande de devis pour les études complémentaires																		
Demandes de subventions																		
Lancement études complémentaires																		
Validation du DP par le COPIL																		
Validation du DP par le Com Synd																		
Saisine du préfet																		
Consultation préfet																		
Arrête de Périmètre																		
Arrête de CLE																		
Installation de la CLE																		
Redaction de l'état des lieux																		
Validation d e l'état des lieux par la CLE																		

Planning prévisionnel du SAGE

### 3.4 L'ASYBA

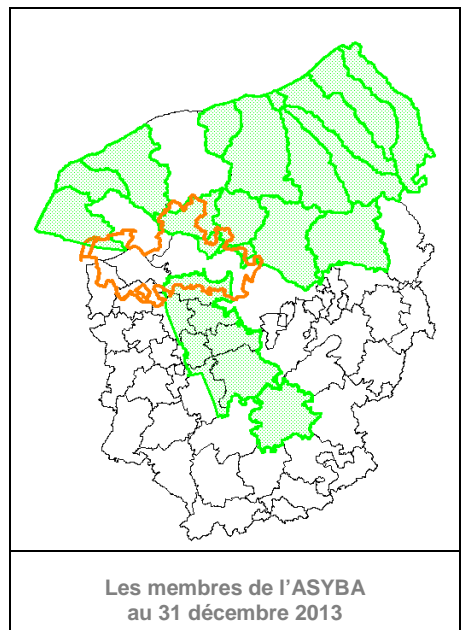
L'année 2013 a été l'année de la montée en puissance de l'ASYBA qui a été permise notamment par le recrutement d'une secrétaire (1/2 journée par semaine).

L'ASYBA regroupe aujourd'hui 20 membres répartis sur l'ensemble du territoire de l'Eure et de la Seine Maritime.

Ci-dessous, voici l'essentiel des actions menées dans le cadre de l'ASYBA.

#### Gouvernance du grand cycle de l'eau

- Rencontre avec les techniciens de l'Eure en collaboration avec le CG27 avec pour objectif de
  - présenter l'ASYBA,
  - mieux comprendre la construction de la gouvernance dans l'Eure.
- ACTE 3 de la décentralisation Relai des informations aux structures locales :
  - Recueil des avis,
  - Organisation d'une réunion de débat,
  - Lobbying auprès des parlementaires, de l'ARPE PACA, des Ministères,
  - Interventions lors de colloques :
    - SIDESA : « petit cycle et grand cycle de l'eau : quelle articulation » aux côtés de M. DEMARS du FNCCR et M. RIDEAU du MEDDE
    - ARPE PACA : Participation à la conférence des Présidents de rivières de la Région PACA, intervention aux côtés de Jean LAUNAY, Président de la Commission Nationale de l'Eau



Les membres de l'ASYBA au 31 décembre 2013



## **Thématiques agricoles**

En 2013, l'ASYBA a participé aux réflexions et rencontres suivantes sur le volet agricole :

- Chambre d'Agriculture de Seine Maritime : Participation à la session d'installation de la nouvelle mandature.
- Avril et octobre : 2 réunions du groupe restreint agricole
- Novembre : réunion débat des Présidents sur les thèmes agricoles (retournements prairies, hydraulique douce, directive nitrates, etc.)
- Novembre : rencontre avec le nouveau Président Chambre d'agriculture 76
  
- l'élaboration de la 5ème Directive Nitrates
- l'élaboration du SRCE –Trame Verte et Bleue
- l'animation de la politique préventive pour les projets de retournements des herbages parmi lesquels les Jeunes Agriculteurs, contact en cours des CER et de la Direction des Routes du Département

## **Thématiques urbaines**

- Doctrine de l'Etat concernant les projets urbains dont la voirie d'accès est inondable :

En 2013, l'ASYBA a demandé qu'une réunion de concertation soit proposée par la DDTM sur le cas des nouveaux projets urbains dont l'accès est inondable, en présence de l'AREAS. En effet, la doctrine appliquée par l'Etat lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme était alors d'interdire tout nouveau projet urbain de construction, dont l'unique accès était en zone inondable, sans distinction sur le niveau d'aléa.

Ceci a donné lieu aux démarches suivantes :

- Réunion avec un groupe de techniciens pour produire une proposition d'avis sur la doctrine DDTM.
- Envoi de ce projet d'avis à l'ensemble des Présidents de structures de bassin du 76 pour AVIS.
- Synthèse des retours reçus et envoi d'un document finalisé à la DDTM.
- Rencontre avec la DDTM.
- Modifications de la doctrine par l'Etat
- Validation de ces modifications.

Ceci a permis de rendre la doctrine plus juste et plus précise techniquement.

Lors de ces échanges, l'ASYBA a bien sûr validé les décisions prises, mais a aussi insisté sur le fait que d'autres outils étaient plus pertinents que la réglementation urbaine pour limiter les morts sur les routes en cas d'inondation (Plans de Déplacement Urbain, PCS, etc.).

## **Thématiques culture du risque**

- Enquête auprès de 31 structures de Seine Maritime et de l'Eure pour connaître leur politique actuelle et à venir sur la culture du risque,
- Suivi du travail de l'AREAS : participation aux COPIL culture du risque et participation au séminaire sur le sujet,
- Décembre : 1 réunion du groupe restreint culture du risque.


## **Evènements de communication ou de formation**

- Formation MAPINFO : organisation d'une formation technique pour les animateurs pour utilisation du logiciel MAPINFO. (6 animateurs Seine-Maritime et 2 du Calvados)
- Séminaire ASYBA-AREAS : le thème « hydrologie et alerte inondation » environ 20 personnes (animateurs, élus de SBV, AESN, CG76, SPC, DREAL, DDTM).

- Visite D'un territoire voisin : Entente Oise-Aisne : ouvrages de ralentissement dynamiques et politique de culture du risque
  - 2 élus et 5 techniciens
- Séminaire SAGE
  - Nombre de personnes présentes : 65 personnes
  - Elus et techniciens

Ce dernier séminaire a demandé le travail le plus important. Il a consisté en :

- 5 réunions préparatoires,
- Création d'un carton d'invitation et adressage,
- Création de supports spécifiques de communication,
- Choix des intervenants et organisation du déroulement,
- Recherche de financements et de partenariats,
- Aspects matériels (salle, cocktail, etc.).



**Le SAGE**  
(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)  
**Pourquoi ? Comment ?**

**1. Qu'est ce qu'un SAGE ?**  
Né de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil de gestion durable et de planification de la ressource en eau. Il est élaboré de manière collective à l'échelle d'un bassin versant hydrographique. Son objectif est d'atteindre un équilibre entre protection de la ressource en eau et satisfaction des différents usages.  
La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 a renforcé la portée juridique du SAGE. Depuis son règlement est opposable au tiers.  
Le SAGE doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). SDAGE et SAGE œuvrent pour l'atteinte des objectifs de qualité des masses d'eau fixés par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) et pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

**2. Pourquoi un SAGE ?**  
• pour une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques  
• pour une cohérence de territoire  
• pour une concertation, définir un projet commun et partagé  
• pour une portée juridique forte : passer d'un cadre négocié à un cadre réglementé des politiques de l'eau  
• pour une vision à moyen et long termes  
• pour la définition, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action

**3. Les acteurs d'un SAGE**  
**Le SAGE rassemble tous les acteurs de l'eau**  
CONCERTATION, LABORATION ET DECISION  
**Commission locale de l'Eau**  
Structure porteuse  
Née à disposition de la CLE  
une cellule d'animation  
**Commissions thématiques**  
Nées à leur charge

La CLE (Commission Locale de l'Eau) est l'organe décisionnel en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE. La CLE a pris de personnalité juridique propre et doit donc s'appuyer sur une structure porteuse.  
La CLE (Commission Locale de l'Eau) joue le rôle de "Parlement" local de l'eau.  
Elle est composée d'au moins 50% d'élus, au moins 25% d'usagers, et le reste des sièges revient aux représentants de l'Etat.  
Art. 1 : s'appuyer sur une CLE représentative des acteurs de l'eau du territoire.  
L'organisation de commissions thématiques permet d'élargir la réflexion et rend accessible le débat aux acteurs locaux non-membres de la CLE.  
La structure porteuse met à disposition de la CLE l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires à l'animation du SAGE.  
Art. 2 : s'appuyer sur une structure porteuse dynamique avant et après l'approbation.  
Des bureaux d'études peuvent être mandatés pour assister une partie de la rédaction du SAGE.

**Plaquette de communication sur les SAGE**



Le jour du séminaire, une dizaine d'animateurs de différents syndicats de bassins versants et structures assimilées se sont mobilisés pour l'animation, les interventions et permettre le bon déroulement de l'après-midi.

En 2014, des actes du colloque seront rédigés et envoyés aux invités avec la plaquette de communication sur le SAGE (cf. annexe) et les supports de présentation des intervenants.

## Financements

- Préfecture : Réunion avec la Préfecture – nouvelle enveloppe financière possible pour la prévention du risque inondation dans le cadre du dispositif Etat/Caisse des dépôts.

- FEDER/FEADER : Participation à l'élaboration du programme opérationnel FEDER/FSE et FEADER. Participation à 6 réunions de concertation et recueil/synthèse des avis de tous les membres de l'ASYBA.
- Projet Etat Région : Rencontre avec la Région : 1ère étape vers la refonte du partenariat
- Rencontre commission européenne sur la thématique « MAET » afin de témoigner de leurs intérêts et de leurs limites

#### **Autres**

- Préfecture : Rencontre avec le Secrétaire Général. Organisation d'une visite de bassin versant pour le nouveau Secrétaire générale de la Préfecture ainsi que le directeur des relations avec les collectivités territoriales
- Rédaction des comptes rendus,
- Diffusion aux membres d'informations importantes

### **3.5 Le suivi des politiques de l'Etat**

Certaines de ces actions ont été suivies au titre de l'ASYBA, d'autres en temps que SMBVAS. Elles sont décrites dans l'ensemble du rapport.

- Directive inondation
- Loi de décentralisation
- Doctrine Voiries inondable
- Doctrine infiltration

#### ➤ Directive Inondation

Le SMBVAS a été invité au comité du Plan Seine et aux COMITER élargies réunies dans le cadre de l'application de la Directive inondation.

- Travail sur la cartographie du risque dans le cadre de la Directive inondation avec la DDTM et la DREAL. Participation à 4 réunions de travail avec la DDTM et la DREAL.
- Participation à 3 comités de pilotage pour le TRI « Rouen Louviers Austreberthe »
- Participation à 3 comités « Plan Seine » pour la rédaction de la stratégie régionale

### **3.6 Amélioration de la gouvernance**

Depuis plusieurs années, le SIRAS et le SMBVAS tentent de trouver un accord pour que les deux structures « fusionnent ». Ces tentatives n'ont pas abouti et l'idée a émergé de faire intervenir un tiers « neutre » pour essayer de faire avancer les débats et de les éclairer.

Une étude a été menée avec de nombreuses rencontres entre les deux structures.

En 2012, 5 réunions de travail ont eu lieu afin d'aboutir à un compromis acceptable pour les deux structures (cf. relevé de décision en annexe).

En 2013, seule restait à mener la démarche administrative. Trois rencontres ont eu lieu :

- rencontre des agents technique du SIRAS pour connaître leurs attentes,
- rencontre des financeurs pour connaître leurs priorités sur la gestion de l'Austreberthe
- rencontre SIRAS/SMBVAS en Préfecture pour mettre au point le calendrier administratif.

Le comité syndical du SMBVAS a été informé de toutes les avancées et a entériné la démarche. Cependant celle ci n'a pas pu aboutir en 2013. Nous espérons que l'année 2014 permettra de finaliser cette fusion.

## **4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE**

### **4.1 Etude d'efficacité des ouvrages**

Afin de choisir une stratégie future en termes de ralentissement dynamique, le SMBVAS souhaite évaluer, au travers de cette étude d'efficacité, le gain obtenu par les ouvrages existants combinés avec les zones d'expansion de crues créées par le SIRAS sur les ruissellements et les crues de rivières.

Cette étude permettra aussi d'envisager des hypothèses de levers topographiques de certains points singuliers (ponts, etc.) sur la rivière bloquant les écoulements et créant des phénomènes de surinondation.

Cette évaluation permettra de juger la nécessité de compléter ou non le parc d'ouvrages existants ou de faire des travaux complémentaires sur la rivière ou sur les zones d'expansion de crues.

De plus, une analyse coût-bénéfice sera réalisée en complément afin d'avoir une estimation de la pertinence économique des investissements restant à réaliser. Ce complément portera sur l'analyse de différents scénarios :

- état actuel,
- état avec ouvrages prévus dans le présent PAPI 2 (4 ouvrages + zones d'expansion de crue),
- état futur avec les ouvrages supplémentaires envisagés dont la réalisation n'est pas programmée dans le PAPI 2 porté par le SMBVAS.

Et ce, à minima, pour 3 scénarios de crue qui seront à déterminer par le bureau d'études retenu.

Selon les résultats de cette étude, le SMBVAS réajustera son programme d'action.

Une première réunion du comité technique a été tenue en septembre 2013, afin de définir les objectifs de cette étude et de construire le cahier des charges techniques associé.

Ce comité technique se compose du directeur de l'AREAS (Jean-François Ouvry), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Vincent Martin), du Conseil Général de Seine-Maritime (Laetitia Panattoni), du GIP Seine Aval (Cédric Fisson), du Service de Prévision des Crues de la DREAL (Stéphane Piney), de la DDTM (Erwan Blondel), et du Syndicat de Bassin Versant Sâane Vienne Scie représenté par son coordinateur (Laurent Topin), qui a réalisé une étude globale sur son territoire.

Une nouvelle mouture du CCTP devrait être produite au début de l'année 2014.

Suite à des apports importants en termes de réflexion par le comité technique, il n'a pas été possible de finaliser le CCTP en 2013.

L'appel d'offre pourra ainsi être lancé au premier trimestre 2014.

### **4.2 Etude de rupture de barrage**

Il a été décidé que l'étude de rupture de barrage(s) serait conduite en 2014 en fonction de l'avancement de l'étude d'efficacité des ouvrages.

## 5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Le syndicat prévoit un grand nombre de démarches sur la culture du risque pour les années à venir. Et ces actions doivent être coordonnées les unes avec les autres mais également avec celles des autres acteurs du territoire. Une des démarches de 2013 a donc été l'organisation **d'un comité de pilotage spécifique sur les actions de culture du risque** afin de les présenter et de recueillir les avis des partenaires.

### 5.1 Création d'une « Maison de l'eau »

En 2012, le SMBVAS a saisi l'occasion qui se présentait d'acquérir un bâti de caractère pour pouvoir en faire le lieu emblématique où il mènera l'ensemble de ses actions. Ce projet est pour l'instant baptisé « maison de l'eau ».

Cette maison située sur la commune de Villers Ecalles allierait les locaux du syndicat et des locaux d'accueil du public qui permettraient de mener à bien une véritable politique de sensibilisation sur les thématiques du grand cycle de l'eau.

Suite au travail du CAUE en 2012, une étude de marché a été lancée.

L'année 2013 a permis de rédiger le CCTP de l'étude, lancer le marché et sélectionner le candidat. Le bureau d'études PLANETH a été choisi parmi 5 candidatures.

Depuis, deux réunions de comité de pilotage ont eu lieu et un premier rapport de phase 1 a été réalisé (cf. annexe : diaporama de phase 1).

Les échanges ont permis de centrer les choix du comité sur des grandes lignes qui vont permettre par la suite de définir 3 scénarios à étudier de façon précise.

Le rendu final de ce travail est prévu pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.



Journée portes ouvertes à la maison de l'eau

Etude prospective en cours par le cabinet PLANETH

Par ailleurs, plusieurs autres opérations ont été menées sur le site de la maison de l'eau :

- sécurisation du site,
- entretien des espaces verts,
- recherche de partenariats publics/privés.

Enfin, une journée « portes ouvertes » a été organisée au mois de juin à destination des élus du territoire, de leurs conseils municipaux et de nos autres partenaires afin de leur présenter le site et le projet et de permettre un moment d'échange privilégié. Plus d'une soixantaine de personnes sont venues visiter le site tout au long de l'après-midi (cf. article de presse en annexe).

## **5.2 Mise en place d'un sentier pédagogique**

Le syndicat de bassin versant souhaite réaliser un parcours pédagogique sur le territoire de l'Austreberthe. Ce parcours fait partie intégrante des actions de communication développées dans le dossier de candidature du PAPI 2.

Il s'agira de voir quels points du territoire et centres d'intérêts peuvent être intégrés à un parcours pédagogique destiné aux scolaires sur les thématiques suivantes : un territoire érosif, la réduction du risque inondation (ouvrages du syndicat), la protection de la ressource en eau souterraine (contexte karstique, protection par l'hydraulique douce), une occupation du sol en constante évolution, la mémoire du risque/mémoire des inondations, etc. Ce parcours passera par l'impasse du Glu et permettra de valoriser ce site dans une politique de culture du risque.

Une analyse menée par des stagiaires d'AgroParisTech a permis de dégrossir le travail et de donner des clés de réussite pour ce projet (cf. rapport en annexe). Un projet plus complet intégrant également des étapes sur le terrain de la « maison de l'eau » sera à concrétiser une fois que l'étude « maison de l'eau » sera finalisée en 2014.

Le chargé de mission a également suivi un projet de 2 étudiants en MASTER 2 de l'université de Rouen pour la création de nouveau support de communication des ouvrages du SMBVAS. Ce projet est également en attente de façon à l'intégrer dans la démarche de parcours pédagogique.

### **5.1. Réduction de la vulnérabilité**

Cette action prévue dans le cadre du PAPI n'a pas encore véritablement démarré en 2013. Elle sera importante en 2014 et sera portée par la coordinatrice.

### **5.2. Autres actions de conscience du risque et sensibilisation**

#### **Sondage**

Après 10 années sans inondation, la conscience du risque sur le bassin versant de l'Austreberthe est proche de zéro. En témoignent les résultats de l'enquête réalisée par le SMBVAS auprès de 200 entreprises de la vallée : 20% ne savent pas si elles sont inondables.

Il en est de même pour la population qui évolue, fluctue et n'est pas, ou peu, sensibilisée au risque inondation. D'où l'intérêt d'effectuer un sondage auprès de cette dernière pour évaluer le niveau de connaissance et de conscience du risque inondation.

L'objectif est donc de sonder la population au démarrage du PAPI et à la fin du programme d'action (ou à mi-parcours) afin de mesurer l'efficacité de ce type de démarche sur l'évolution du niveau de connaissance et la prise de conscience du risque inondation par la population.

En effet, toucher le grand public est une entreprise de longue haleine et ceux qui l'ont menée sur d'autres territoires n'ont pas d'outils pour mesurer l'impact des actions mises en place à destination de ce public. Il s'agira donc de faire un état zéro puis de pouvoir vérifier si ce niveau de conscience s'est amélioré au bout des 6 ans du programme. De plus, ce sera l'occasion de faire le point sur les outils qui ont le mieux touché leur cible (site internet, plaquettes, scolaires, etc.).

En 2013 nous avons donc réalisé les actions suivantes :

- Mise au point d'une demande de prestation
- Analyse des offres et choix du prestataire
- Réunion de démarrage pour la mise au point du calendrier, du questionnaire et des modalités de prestation
- Réalisation d'une fiche de communications à destination des populations du bassin et diffusion à travers les mairies

L'enquête à proprement parler aura lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

## Dicrim PCS

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) vont devenir obligatoires à terme car un PPRI est en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire du SMBVAS.

Le SMBVAS a mené en 2010 une enquête auprès des communes pour mieux connaître leur avancement et leur attente en termes de mise en place de repères de crues et de PCS/DICRIM :

D'après cette enquête, sur 22 communes ayant répondu, 4 repères de crue sont présents. 4 communes seulement ont prévu d'en mettre en place et elles souhaitent l'aide du SMBVAS. Ce nombre est insuffisant pour avoir un véritable impact.

Toujours sur 22 communes, 10 ont réalisé leur DICRIM et 4 ont un PCS en cours. 10 communes déclarent avoir prévu de réaliser un PCS dans un avenir proche soit 1/3 des communes du territoire.

D'après le recensement de la Préfecture en avril 2012 seule la commune de Saint Ouen du Breuil a transmis son PCS en Préfecture et 14 DICRIM sont réalisés.

Notre bassin versant est très en retard par rapport au reste de la Seine Maritime pour laquelle les chiffres sont les suivants : 40% des PCS obligatoires ou obligatoires à terme ont été déposés pour avis. Nous sommes très loin de ce pourcentage sur le bassin versant de l'Austreberthe.

Il y a donc un réel rôle à jouer pour le SMBVAS pour aider l'Etat et les communes dans cette démarche.

En 2013 nous avons donc mené deux actions :

- Relai de la démarche APIC à l'ensemble des communes en parallèle de celle de la Préfecture,
- Envoi à 13 communes prioritaires d'une pochette « PCS » contenant l'essentiel des documents à consulter avant de réaliser un PCS.

La prochaine démarche consistera à appeler ces communes pour les rencontrer sur le sujet et commencer le travail de rédactions du PCS à leurs côtés.

## MRN sinistralité

Ce projet est porté par la « Mission Risques Naturels ». L'objet de cette association est contenu dans son intitulé complet : **Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels**. Il s'agit en effet pour la profession de l'assurance de contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention.

Le projet présenté vise à estimer le coût des inondations grâce aux informations fournies par les assureurs eux-mêmes. Des éléments ont été présentés lors de deux comités de pilotage organisés par l'AESN auxquels le SMBVAS a participé activement. Ce projet devrait donner suite à des publications et à une utilisation des résultats qui reste à définir en 2014.

## Culture du risque AREAS

L'AREAS a mené une opération « culture du risque » en 2013 dont l'un des points d'orgue a été l'organisation d'un forum à destination des élus.

Le SMBVAS a participé à la plupart des comités de pilotage de cette opération et a également contribué à la promotion auprès de ses élus de cet événement. Le bassin versant de l'Austreberthe était le plus représenté lors de l'évènement en nombre d'élus présents.

## 6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE et GESTION DE CRISE

### 6.1. Surveillance des ouvrages

Des **visites trimestrielles** sont organisées sur les ouvrages du SMBVAS afin de contrôler leur état (débits de fuite, surverse, végétation, etc.). Chaque visite dure entre 30 et 45 minutes. Ces visites font l'objet d'une **fiche de visite régulière** pour chaque ouvrage.

De plus, **après ou pendant les évènements pluvieux importants** (de plus de 20 millimètres dans les 24 dernières heures), le syndicat se rend sur les ouvrages de régulation afin de vérifier que ceux-ci fonctionnent correctement (débit de fuite non bouché, etc.). Une **fiche de visite spécifique** est renseignée et permet en parallèle d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des aménagements.

Les données pluviométriques sont obtenues en interrogeant les propriétaires de pluviomètres ou de pluviographes du bassin versant (DREAL, SIRAS, particuliers). Ce système a évolué en 2013 avec l'instrumentation de 2 barrages. Les essais sont en cours et doivent permettre, a terme, d'indiquer au personnel du syndicat la hauteur de l'eau dans les barrages en cas de remplissage.

Ces visites sont réalisées en interne par l'équipe du syndicat (et plus particulièrement par le chargé mission ADTR). Quelques évènements pluvieux se sont produits cette année 2013 impliquant une mobilisation de toute l'équipe sur le suivi des ouvrages.



### 6.2. Gestion de crise / Alerte

Le syndicat souhaite avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant et souhaite faciliter la surveillance des ouvrages en cas d'évènement pluvieux important (obligation réglementaire). Par ailleurs, le syndicat est en train d'amorcer une réflexion autour d'une politique d'alerte et de gestion de crise.

Afin de remplir ces objectifs il est nécessaire de prévoir un équipement complémentaire du bassin versant en termes d'instrumentation.

Un premier marché a été lancé en 2012. Cette 1<sup>ère</sup> tranche propose l'équipement de deux ouvrages du syndicat avec la mise en place :



- d'un pluviographe,
- de deux capteurs de débit,
- de deux capteurs de pression,
- d'un dispositif de supervision à minima pour rapatrier les données et pouvoir les consulter en temps réel.

En 2013 les deux ouvrages ont été ainsi équipés (MP-03-4 et Si-Sa-10-3). Le suivi de la prestation a nécessité plusieurs réunions et visites de terrain en compagnie du prestataire :

- 1 visite préalable à l'installation,
- 1 visite lors de l'installation,
- 1 demi-journée de formation à la manipulation et l'entretien simple des équipements,
- 1 visite après cette journée pour des opérations d'entretien simple,
- 1 visite pour les opérations préalables à la réception et les réserves.

Le marché a aussi nécessité un suivi administratif et financier assuré par l'équipe du SMBVAS.

De plus, en 2013 la Tranche 2 « Echelles colorées et échelles à maxima » a été lancée. Cette 2<sup>ème</sup> tranche propose l'équipement d'ouvrages du syndicat avec la mise en place :

- d'échelles limnimétriques à maxima,
- d'échelles colorées.

La carte des ouvrages équipés est en annexe.

Il a donc été nécessaire de finaliser les devis de prestation pour la fourniture et pour l'installation de ces échelles.

Préalablement à la pose des échelles, le SMBVAS a fait le tour des 17 ouvrages à équiper afin de choisir l'endroit optimal de pose des échelles (visibilité maximale, minimisation des contraintes d'entretien, protection des installations...). Deux journées de terrain ont été nécessaires.

Les échelles sont, à ce jour, prêtes à être posées en janvier 2014 dès que les conditions hydriques le permettront.

En 2014, il est prévu d'organiser une visite des sites instrumentés à destinations de nos partenaires et des élus du territoire.

Enfin, deux rencontres avec la DREAL (SPC) ont permis de leur présenter les dispositifs prévus et de faire le point sur la convention d'entretien établie entre le SMBVAS et la DREAL en 2001 pour le suivi de leur instrumentation.

## 7. RISQUE INONDATION ET URBANISME

Pour mémoire, de la même manière que le volet agricole s'adresse aux aménageurs du territoire que sont les agriculteurs, le volet urbain s'oriente vers les aménageurs urbains publics ou privés.

Le bassin versant de l'Austreberthe, de part sa proximité avec Rouen, a une urbanisation assez importante concentrée dans les fonds de vallées. 1200 habitations environ ont déjà été inondées, ce qui touche presque 10% de la population du bassin versant.

Le travail d'un stagiaire accueilli au sein du syndicat en 2009 sur l'évolution de l'occupation du sol sur les 30 dernières années montre que les constructions ont augmenté de 60% sur le bassin versant (soit 1 construction tous les 2 jours de 1973 à 2008).

L'imperméabilisation des sols se poursuit donc rapidement et il est plus que nécessaire de s'assurer que cette imperméabilisation sera « compensée » ou « réparée » avec un minimum d'impact afin que dans les zones où aucun ouvrage n'a été réalisé, la situation ne se dégrade pas et dans les zones où des ouvrages ont été réalisés, ceux-ci ne perdent pas de leur efficacité.

Par le biais d'un appui aux 31 communes, l'animateur urbain veille à ce que les nouvelles constructions n'aggravent pas la situation existante par rapport aux ruissellements et à ce que de nouvelles constructions inondables ne soient pas réalisées.

Ce volet est né il y a environ 10 ans et fait, depuis presque 9 ans, l'objet d'un temps plein au sein du SMBVAS.

Le volet urbain propose une intervention auprès des communes à 3 niveaux principalement :

- en donnant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue pour les nouveaux projets de construction et leur caractère potentiellement inondable ;
- en aidant au lancement et au suivi des schémas de gestion des eaux pluviales ;
- en aidant à la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme.

### 7.1. Avis technique sur les projets de construction

Dans le but de ne pas aggraver la situation, l'animateur urbain propose une aide aux maires pour donner un avis sur la gestion des eaux pluviales des projets de construction. Le volet urbain tente, par cette action, de responsabiliser les aménageurs du territoire sur la gestion des eaux pluviales de leurs projets.

Tout d'abord, s'il existe une réglementation à ce sujet dans le PLU de la commune (Art.4 : limitation des rejets pour certains secteurs, dimensionnements, etc.), l'animateur urbain veille à ce qu'elle soit respectée. Ceci est encore peu le cas en 2013, mais un outil important a été finalisé cette année : il s'agit d'une « doctrine » **pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme** (document DDTM, cf. § 11).

De même, sur les trois communes de la CREA, l'animateur urbain, en lien étroit avec le service Eau du Pôle de proximité de Duclair de la CREA, veille à ce que le règlement d'assainissement de l'agglomération soit appliqué.

Si aucune réglementation ne cadre la gestion des eaux pluviales, le volet urbain se base sur le principe de non aggravation.

L'avis donné par le SMBVAS est techniquement cadré grâce aux documents produits par un groupe de travail mis en place par la DISE depuis fin 2002 (participation des services de l'Etat, l'AREAS et deux syndicats de bassins versants, SIBV Caux-Seine et SMBVAS) et actualisés en 2013 :

- une plaquette destinée aux aménageurs, rassemblant les préconisations sur la gestion des eaux pluviales de projets supérieurs à 1 ha ou de plus de 3 lots ;
- un guide abordant les aspects techniques de la gestion des eaux pluviales plus en détails ;
- une doctrine spécifique sur l'infiltration des eaux pluviales urbaines destinée aux instructeurs de la Police de l'Eau (Cf. détails au paragraphe 12).

En complément, une plaquette validée par l'AREAS et la police de l'eau sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle a également été réalisée par le SMBVAS en 2007.

On notera que, de même qu'en 2012, le nombre de nouveaux bâtiments agricoles reste élevé en 2013 par rapport aux années précédentes (il s'agit souvent de projets de plus de 1000 m<sup>2</sup> nouvellement imperméabilisés).

Enfin, plusieurs autres projets urbains démarrés les années précédentes ont été suivis par l'animateur en 2013, en particulier pour le suivi des chantiers.

- **Projets transmis pour avis par les services de l'Etat**

En 2013, comme les années précédentes, les projets urbains ont pu essentiellement être consultés grâce au partenariat établi avec les Services de l'État quasiment depuis la création de ce volet urbain.

Dans les faits, le Bureau d'Autorisation d'Urbanisme (BAU) local et la Police de l'Eau consultent pour avis le SMBVAS dans le cadre de leurs instructions respectives. Le partenariat entre le syndicat et le BAU local est explicité dans un Guide de bonnes pratiques réalisé en 2011, suite à la réflexion d'un groupe de travail piloté par la DISE, et auquel le SMBVAS a participé. Ce guide a permis de renforcer le partenariat.

Le SMBVAS formule auprès du BAU et/ou de la Police de l'Eau, une réponse synthétique, donnant d'abord les informations à disposition sur le caractère inondable du site (à partir d'une visite de terrain), puis émettant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue.

Ainsi des dossiers urbains ont été transmis pour avis par le BAU dans le cadre de l'instruction au titre du Code de l'Urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de construire).

Pour les projets supérieurs à 1 ha, ils ont été transmis pour avis par la Police de l'Eau dans le cadre de l'instruction au titre du Code de l'Environnement (procédures de déclaration uniquement en 2013).

Au total en 2013, l'animateur urbain a épaulé les communes du bassin versant sur 53 projets urbains (47 en 2012).

Ces projets se répartissent de la manière suivante :

- 27 projets « importants » (21 en 2012), dont :
  - 16 lotissements,
  - 8 bâtiments agricoles,
  - L'usine de production d'Eau potable en projet (site concerné par le risque inondation, sur la commune de Limésy)
  - Une zone commerciale (2,5 hectares)
  - Un bâtiment artisanal (1000 m<sup>2</sup> imperméabilisés)
  - Le projet de bâtiments et d'installations d'exploitation pour l'Autoroute A150 Barentin-Ecalles Alix (6 ha imperméa.)
- 25 projets individuels ou de quelques lots à bâtir

Plusieurs problèmes de fond restent d'actualité :

☛ L'absence totale de transversalité entre le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Environnement, et donc entre les deux procédures, a régulièrement montré les limites de la méthode encore en 2013, comme cela était déjà le cas les années précédentes.

Pour rappel, dans les faits, l'avis du SMBVAS au titre du Code de l'Environnement peut être sollicité alors que la DDTM a donné un avis favorable au titre du Code de l'Urbanisme et que le chantier est déjà lancé voire terminé.

☛ D'autre part, le filet de secours que constitue aujourd'hui le BAU pour le Volet urbain, pourrait bientôt ne plus exister. En effet, les BAU seront a priori bientôt supprimés. Aussi, les questions suivantes restent posées : vers quelle autre structuration de la DDTM ? Quel appui pour les communes rurales sans personnel propre, majoritaires sur notre territoire ?

En ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes Caux Austreberthe (composé de 7 communes sur les 31 du bassin versant, dont les deux plus importantes), le BAU local a été remplacé par un service propre à la Communauté de Communes pour l'instruction des dossiers. Suite à une sollicitation de notre part (courrier de proposition envoyé par le syndicat en 2013), celle-ci n'a pas souhaité poursuivre le partenariat mis en place entre le SMBVAS et le BAU.

Le syndicat a donc subi en 2013 une forte régression : en effet, il n'existe plus de filet de secours pour suivre les nouveaux projets urbains sur 6 communes (la commune de Barentin n'étant déjà auparavant pas liée au BAU) (Cf. paragraphe suivant).

- **Consultation par les communes avant instruction**

L'appui aux communes pour que les projets urbains gèrent leurs eaux pluviales sans aggraver la situation reste le plus efficace et le mieux accepté quand le maire associe directement le SMBVAS en amont des diverses instructions. Ce message est régulièrement passé par le Président du syndicat lors des comités syndicaux. Ceci n'est toujours pas un réflexe de la part des communes, mais 2013 a été une année importante sur ce sujet.

En effet, cette année, la Charte de partenariat intitulée *Risque inondation et Urbanisme*, élaborée par le syndicat et destinée aux communes, a été présentée aux Maires, lors d'une tournée des communes réalisée par le Président, accompagné de l'animatrice du Volet urbain (Cf. détails §7.4). Elle propose un service opérationnel de la part du SMBVAS, construit notamment sur le principe de la concertation amont pour le suivi des nouveaux projets de construction.

Par ailleurs, sur le territoire de la Communauté de Communes Caux Austreberthe, aux vues du contexte (Cf. paragraphe ci-dessus), il a été plus qu'impératif en 2013 pour le SMBVAS de consolider ce partenariat direct avec les communes :

- un courrier a donc été envoyé à l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes pour proposer un service technique (sur la base du partenariat établi avec le BAU local),
- la Charte de partenariat *Risque Inondation et Urbanisme* a été présentée en priorité aux six Maires concernés, lors de la tournée des communes.

- **Suivi de la conception et de la réalisation**

Partant du constat qu'une conception correcte des systèmes de gestion des eaux pluviales n'entraîne pas forcément une bonne réalisation par la suite, l'action du volet urbain s'étend aujourd'hui jusqu'à la phase chantier pour être réellement efficace.

**En 2013, l'animateur urbain a participé aux réunions de chantiers** jugées stratégiques (car il lui est impossible d'assister à toutes les réunions de chantier pour chaque projet) concernant la gestion des eaux pluviales **pour 5 projets importants en termes de surface imperméabilisée.**



Intermarché – Fin de chantier – ST PIERRE DE VARENGEVILLE



Lotissement communal de PISSY PÔVILLE en chantier

Sur la majorité des communes, l'association du SMBVAS aux réunions de chantier devient de plus en plus un réflexe.

Pour les autres projets en cours de réalisation en 2013, sans association du SMBVAS aux réunions de chantier, des visites spontanées ont été faites par l'animateur urbain et des comptes rendus ont été envoyés aux communes pour leur faire part des dysfonctionnements observés.

↳ Cette partie de l'animation est particulièrement chronophage, et à optimiser impérativement, mais reste indispensable. En effet, nous nous rendons compte, comme pour nos propres ouvrages, que sans présence du SMBVAS pendant cette phase, les résultats sont globalement mauvais, ce qui a pour incidence directe une aggravation de la situation sur le territoire.

↳ Enfin, concernant cet axe de travail qu'est le suivi des nouveaux projets urbains, un groupe de travail départemental sur la thématique de l'infiltration des eaux pluviales urbaines a poursuivi son travail en 2013 (cf. § 11). Une doctrine est aujourd'hui finalisée, les principales conclusions sont que :

- le choix de l'infiltration est à considérer en fonction de la place disponible dans le projet d'aménagement (plus la surface d'infiltration sera importante, plus l'ouvrage de gestion des eaux pluviales sera fonctionnel)
- une attention particulière doit être portée par l'aménageur à la qualité des tests d'infiltration à réaliser en amont, ainsi qu'à la préservation de l'infiltration durant le chantier (tassement par les engins de chantiers)
- La question de la pérennité des ouvrages de gestion des eaux pluviales en espace privé (ce qui est souvent le cas des ouvrages d'infiltration) devra être approfondie.

En 2014 sur ce volet, sont prévues les actions suivantes :

- Organisation d'une visite des lotissements réalisés depuis une dizaine d'années et suivis par le syndicat, à destination des élus du territoire.

- Retours d'expérience suite à l'application de la doctrine « Infiltration » par la Police de l'Eau et réflexion à mener sur le problème de la pérennité des ouvrages de gestion des eaux pluviales en espaces privés.

## **7.2. Incitation à la réalisation et aide au suivi des schémas d'assainissement pluviaux**

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, la compétence « eaux pluviales urbaines » est restée communale sauf pour les 3 communes de la CREA (Duclair, Saint Paër et Saint Pierre de Varengueville). Chaque commune gère donc cette compétence de façon indépendante.

**Le SMBVAS incite fortement les communes à se doter d'un schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP).** Un schéma d'assainissement pluvial communal ou intercommunal, appelé aussi schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP), a pour but d'une part d'établir un diagnostic sur la situation existante en termes de gestion des eaux pluviales (dysfonctionnements), pour ensuite prévoir des aménagements afin d'y remédier. Les propositions peuvent également aider à améliorer la situation en prévoyant notamment la régulation des eaux pluviales urbaines en sortie de zone urbanisée.

D'autre part, cette étude doit pouvoir dire si les zones urbanisées et à urbaniser sont raccordables au réseau pluvial existant sur la commune et doit donner des éléments de dimensionnement pour les systèmes de gestion des eaux pluviales des futures constructions, toujours dans le but de ne pas aggraver la situation. C'est l'objectif de la dernière phase du schéma pluvial appelée « zonage » qui est une étape obligatoire mais qui reste rarement faite de façon satisfaisante en Seine-Maritime.

Sur ces deux premiers points, il serait intéressant que les bureaux d'études proposent différents scénarios permettant à terme de limiter le nombre d'ouvrages hydrauliques qui seront à gérer : en effet, chaque lotissement fait son bassin (voire plusieurs bassins) aujourd'hui. Le nombre d'ouvrages potentiellement mal conçus, mal réalisés, ou mal entretenus (et donc au final ne fonctionnant pas correctement) va être rapidement très important. Une réflexion d'ensemble (par quartier...) avec un ouvrage unique pour différents secteurs (déjà urbanisés et/ou à urbaniser) permettrait de réduire le nombre d'ouvrages. Ce principe a été discuté en 2010 dans le cadre de la réflexion sur le guide départemental pour ce type d'étude (voir ci-dessous).

Enfin, ce schéma est couramment utilisé également pour réaliser la carte du risque inondation, carte utilisée par la suite dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ces études sont des bases indispensables pour gérer correctement les eaux pluviales sur la commune. Elles permettent ensuite de donner les éléments adaptés à intégrer dans des documents réglementaires locaux (PLU / Zonage notamment).

Le volet urbain a donc pour mission d'inciter les communes à la réalisation de schémas pluviaux et de les aider à suivre les études.

Son conseil est cadré par un guide départemental réactualisé en 2011 (dans le cadre d'un groupe de travail auquel a participé le syndicat, avec l'AREAS notamment), donnant les grands principes du contenu du cahier des charges d'une telle étude. Ce guide est donc à adapter au contexte de la commune concernée (notamment en fonction de sa taille...).

**En 2013, deux schémas pluviaux ont été suivis par l'animateur urbain** sur Villers Ecalles et sur Duclair (maîtrise d'ouvrage CREA pour ce dernier), dans le cadre d'une participation aux comités de pilotage technique de ces études.

La carte du risque inondation de la commune de St Paër est également en cours de réalisation et suivie par le SMBVAS.

Le Schéma pluvial de Villers Ecalles a été finalisé en 2013 et la carte du risque inondation qui en est issue a pu être intégrée au PLU en cours d'élaboration : la commune dispose donc aujourd'hui d'un document cartographique réglementaire sur la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme. Les nouvelles constructions sont aujourd'hui interdites en zone inondable.

↳ Au sujet de la cartographie du risque inondation, nous tenons à rappeler que la nouvelle version proposée du guide donne, sous l'impulsion de la doctrine de l'Etat (Cf. §11), une exigence supplémentaire par rapport à ce qui était fait jusqu'à présent. En effet, il est demandé aux communes de caractériser le niveau d'aléa inondation (en fonction de hauteurs et vitesses de l'eau). Cette partie reste à creuser, non seulement sur le principe (par exemple, les règles d'urbanisation associées aux niveaux d'aléa définis par l'Etat ne sont toujours pas connues) mais aussi financièrement et techniquement.

De plus, un Plan de Prévention des Risques liés aux Inondations (PPRi) étant en cours sur notre bassin versant, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, ce nouveau type de cartographie du risque demandé aux communes semble être redondant par rapport aux objectifs du PPRi.

↳ Enfin, le service d'assistance à maîtrise d'ouvrage n'étant, depuis trois ans, plus proposé par la DDTM, un problème demeure au sujet de cet appui, capital pour les communes rurales et ne pouvant être porté par le syndicat de bassin versant. Les bureaux d'études privés restent pour l'instant assez peu performants dans ce domaine et ils préfèrent faire les études que faire l'assistance.

Les schémas pluviaux à lancer en 2014 seront l'occasion d'utiliser le nouveau cahier des charges.

Par ailleurs, **l'animateur urbain propose un appui technique aux maires qui réalisent des aménagements de gestion des eaux pluviales urbaines**, notamment suite à la réalisation d'un schéma pluvial. En effet, on constate qu'une conception correcte n'entraîne pas forcément une bonne réalisation.

En 2013, l'animateur urbain n'a été sollicité pour aucune phase de réalisation.

Globalement on constate que les travaux suite aux schémas pluviaux ont un coût non négligeable et ne font pas partie des priorités pour les communes rurales du secteur.

On ajoutera ici que le SMBVAS a appuyé la commune de St Paër pour la question de la rétrocession à la CREA de bassins pluviaux « urbains », qui s'avèrent nombreux sur cette commune.

Une visite de terrain par la CREA a été organisée par l'animateur, sur la base d'une note de synthèse technique du SMBVAS au sujet des trois lotissements suivis dans le cadre du volet urbain.

Fin 2013, la rétrocession suit son cours.

### **7.3. Aide sur le volet hydraulique des documents d'urbanisme**

↳ L'animateur urbain a aussi pour rôle d'aider les communes à une meilleure prise en compte du risque d'inondation et de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. L'objectif est d'obtenir des outils de type réglementaire pour limiter les nouvelles constructions en zone inondable et les conséquences de l'urbanisation sur les inondations. Les documents d'urbanisme sont un des outils à utiliser en ce sens.

Ce travail est capital dans la mesure où, si la gestion des eaux pluviales est correctement exigée dans un document de type PLU, elle devient incontestable et « fait loi ».

↳ En 2013, l'animateur du volet urbain a été sollicité par trois communes dans le cadre de l'élaboration ou de la finalisation de leur PLU : il s'agit de Fresquiennes, Limésy et Villers Ecalles.

Ces réunions ont été l'occasion pour l'animateur urbain de présenter la « doctrine » **pour la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme**. Pour rappel, ce

document, élaboré par le groupe de travail « pluvial urbain » piloté par la DISE en 2011, est voué à servir de base pour intégrer aux règlements des futurs PLU du département des règles relatives à la gestion des eaux pluviales (en particuliers dans l'article 4 des PLU).

Ainsi, les PLU de Fresquiennes et Villers Ecalles, actuellement en cours de finalisation, vont intégrer les règles pour la gestion des eaux pluviales des nouveaux projets urbains.

D'autre part, une réunion d'échange a été organisée par l'animateur entre le Service Planification territoriale de la DDTM qui gère les Documents d'urbanisme, et le Maire de la commune d'Auzouville l'Esneval, qui souhaiterait se lancer dans une carte communale.

Le réflexe par les communes d'associer le syndicat à l'élaboration de leur document d'urbanisme est par ailleurs l'un des objectifs de la Charte de partenariat entre le syndicat et les communes, présentée dans le § 7.5.

Enfin, concernant la cartographie obligatoire du risque inondation en parallèle des documents d'urbanisme communaux, le syndicat n'a pas été sollicité en 2013 (carte toujours en cours sur la commune de Cideville en 2013, sans sollicitation du syndicat pour avis)

↳ On ajoutera qu'en 2013, le syndicat s'est aussi intéressé aux deux **Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)** en cours sur le bassin versant.

Dans le cadre du SCoT Entre Seine et Bray (7 communes de notre territoire), actuellement dans sa phase de finalisation, l'animateur a pu participer à plusieurs réunions de personnes publiques associées (PPA), après sollicitation du Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray, en charge du SCoT.

Pour le SCoT de la CREA (3 communes de notre territoire), le syndicat a été associé à une réunion des PPA suite à un premier échange avec la CREA en 2012.

Cet outil de planification territoriale est un levier important pour les thématiques traitées par le Volet urbain, à l'instar des PLU, en adaptant le contenu à l'échelle du SCoT :

- identification du risque inondation
- préconisations/règles de non aggravation du territoire par les nouvelles constructions

Le guide sur les SCoT élaboré par le Centre Européen de Prévention du Risque lié aux Inondations (CEPRI) fait écho au travail engagé localement par le SMBVAS. Il a été notamment transmis à la CREA par l'animateur. Les informations contenues dans ce guide seront une source précieuse pour 2014, la réflexion locale n'en étant qu'à ses débuts.

## 7.4. Elaboration de la Charte sur le volet urbain

L'appui aux communes pour que les projets urbains gèrent leurs eaux pluviales sans aggraver la situation reste le plus efficace et le mieux accepté quand le maire associe directement le SMBVAS en amont des diverses instructions.

La compétence « pluvial urbain » étant restée communale (sauf sur la CREA), le SMBVAS a souhaité réaliser une **Charte de partenariat entre les communes et le syndicat intitulée Risque Inondation et Urbanisme**. Cette charte a pour but de clarifier les rôles respectifs du SMBVAS et du Maire dans le cadre d'un partenariat sur le suivi des nouveaux projets urbains, des schémas pluviaux et des documents d'urbanisme.



La charte a été rédigée en 2012, en concertation avec un comité de pilotage composé des partenaires du Volet urbain (il s'agit de la DDTM, du Département, de l'Agence de l'Eau et de l'AREAS) ainsi qu'avec le groupe de travail du syndicat composé de 9 élus du bassin versant. En 2013, un important travail de finalisation et de mise en forme a été réalisé avec le concours d'un prestataire spécialisé en communication (cf. annexe).

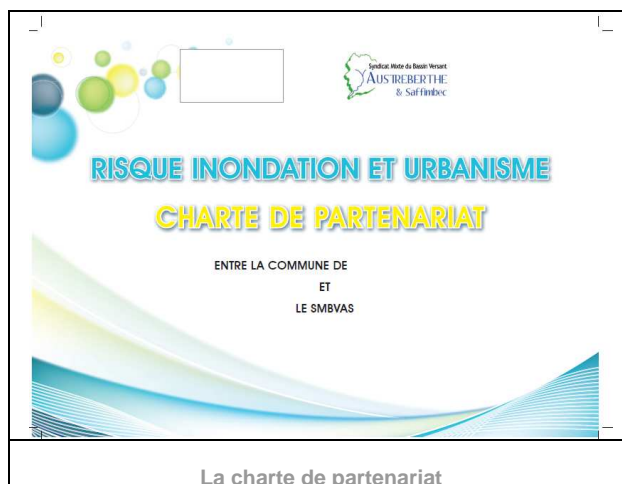
En 2013, une tournée des communes a été entamée par le Président du SMBVAS, accompagné de l'animateur, pour présenter la Charte de partenariat : 15 communes ont été rencontrées.

Il reste donc 13 communes à rencontrer en 2014 ce qui ne va pas être aisé compte tenu du calendrier électoral.

Quand la tournée des communes sera finie, ce qui est envisagé pour le début de l'année 2014, une cérémonie « officielle » de signature de la Charte par les communes volontaires sera organisée par le syndicat.

De plus, une Charte de partenariat basée sur les mêmes principes, à destination de la CREA et de ses trois communes doit être élaborée par le SMBVAS.

Enfin, cette année, l'animateur a présenté cette Charte lors d'une formation AREAS à destination des animateurs de bassin versant.



## 7.5. Suivi du PPRI

Le SMBVAS et l'ensemble des élus du territoire ont une forte attente vis-à-vis du PPRI qui, prescrit en 2001, devait apporter un certain nombre de réponses en termes de risque inondation sur le territoire. Mais ce PPRI n'a pas vu le jour jusqu'à présent. La démarche d'élaboration du PPRI est relancée depuis 2011 : les phases de diagnostic et de caractérisation des aléas sont en cours.

En 2013, l'animateur urbain a participé à la réunion du comité de pilotage technique concernant la caractérisation des aléas inondation (rivière et talweg).

Pour cette phase, le calage du modèle hydraulique à utiliser pose problème car la pluie de référence est difficile à trouver sur ce territoire.

Par ailleurs, l'analyse de cette phase n'a pas pu être faite étant donné que le rapport ne présente pas les paramètres d'entrée, ni les hypothèses choisies pour le modèle.

Enfin, cette réunion a été l'occasion de rappeler que durant la longue période d'élaboration du PPRI, beaucoup de communes ont élaboré de leur côté leur propre carte du risque inondation (dans le cadre de leur document d'urbanisme). Il est indispensable que ces cartes soient exploitées dans le PPRI en cours, ce qui semble n'être toujours pas le cas.

## 7.6. Qualité des eaux pluviales urbaines :

Lors du comité de pilotage de mi-année, il a été décidé de laisser cette thématique de côté pour l'instant aux vues du faible intérêt qu'elle a suscité chez les financeurs et aux vues de toutes les autres priorités d'action à mener.

## 7.7. Suivi du projet d'Autoroute A 150

### 7.10.1 Construction de l'autoroute

Ce volet est essentiellement suivi par l'animatrice « gestion hydraulique des ruissellements »  
L'année 2013 a démarré avec la première réunion du comité technique loi sur l'eau, dont le but est d'établir une concertation la plus étroite possible avec l'ensemble des parties prenantes locales afin de pouvoir suivre la prise en compte des enjeux hydrauliques. Ce comité a pour missions d'apporter aux acteurs locaux toute l'information nécessaire à la compréhension des choix et solutions retenues afin de répondre aux enjeux identifiés. Il permet en outre de réaliser un suivi régulier de la réalisation des travaux conformément aux engagements pris.

L'arrêté loi sur l'eau a été signé en mars 2013. La phase de chantier a démarré début d'année et est bien avancée. Les dispositifs d'assainissement provisoires (bassins) ont été mis en place à la demande du comité technique afin de gérer les eaux de la plate-forme en chantier. Des buses de rétablissement autoroutières ont été installées afin de rétablir la continuité hydraulique des axes de ruissellement, et des fossés de diffusion ont été mis en œuvre en aval de ces buses afin de diffuser l'écoulement en sortie de buse. Des bassins multifonctions auront pour but, une fois le chantier terminé, de gérer les eaux de la plate-forme autoroutière, et seront couplés à des zones humides. Un porter à connaissance sera fourni début 2014 pour présenter les modifications apportées.

Des numéros d'astreinte du personnel du GIE A150 ont été transmis, et sont disponibles au SMBVAS en cas de problèmes d'érosion, d'inondation ou de pollution lié à l'autoroute.

Les actions suivantes ont été menées :

- Participation aux 4 réunions du comité technique loi sur l'eau,
- Visites de terrain lors des réunions du comité technique, et également sur demande au GIE A150 afin de vérifier le fonctionnement du dispositif d'assainissement provisoire, ou pour répondre à des problématiques ponctuelles,
- Analyse des documents transmis par le GIE A150 et transmission de demandes d'amélioration des dispositions prises par le GIE A150.
- Visite d'un territoire voisin traversé par l'A28 pour connaître leurs problèmes.

Le SMBVAS joue un rôle important de vigilance par rapport à cet aménagement. Plusieurs problèmes ont pu être identifiés et solutionnés : surverses de bassins aggravant le risque, érosion en aval, dysfonctionnement des aménagements de gestion des eaux pluviales, problème de voisinage avec les agriculteurs, etc.



Par ailleurs, l'animateur ADTR fait partie du comité scientifique et technique de suivi de l'A150 qui a pour but de suivre les mesures mises en œuvre par le concessionnaire autoroutier sur le plan de la biodiversité et des milieux naturels. Il a donc participé à 3 comités, effectué diverses sorties sur le

terrain pour analyser les réalisations et proposé au concessionnaire autoroutier des emplacements pour la mise en œuvre de mares compensatoire.

### **7.10.2 Aménagement foncier**

La procédure d'aménagement foncier est menée sous maîtrise d'ouvrage du Département de Seine Maritime.

Le SMBVAS est associé à cette démarche qui touche 10 communes de son territoire sur un secteur qui a déjà été aménagé hydrauliquement par le syndicat et sur lequel des compléments en hydraulique douce sont nécessaires à l'échelle des exploitations agricoles.

Ainsi, le syndicat est intéressé par cette démarche pour quatre raisons au moins :

- s'assurer que les modifications du parcellaire n'entraîneront pas de modifications importantes du fonctionnement des ouvrages réalisés par le syndicat (sachant que dans certains cas, les zones inondables n'ont fait l'objet que de servitudes et que leur remise en culture, par exemple, pourrait être très problématique) ;

- profiter du travail qui sera fait sur les aménagements connexes pour s'assurer que les problématiques d'érosion et de ruissellement locales (non gérées par les ouvrages de régulation dynamique) seront bien prises en compte, notamment tout ce qui concerne des actions qui auraient pu être portées par des agriculteurs (sachant qu'il sera très difficile pour le chargé de mission ADTR de refaire de l'animation agricole sur ce secteur après l'aménagement foncier car tout aura déjà été discuté) ;

- en tant que propriétaire foncier, le syndicat doit également « défendre » ses intérêts, être présent lors du classement de ses terres, vérifier que les redécoupages de parcelles ne nuisent pas au bon fonctionnement des ouvrages et utiliser autant que faire se peut cet outil pour échanger les parcelles qui lui sont peu utiles (par exemple autour de l'ouvrage « MP 03-4 ») et essayer en compensation d'obtenir des parcelles à proximité des futurs projets du syndicat (SBV Saffimbec tranche 1 notamment) ;

- plus directement utiliser cette procédure pour que la question du foncier soit facilitée pour les projets de la tranche 1 du sous bassin versant du Saffimbec (une convention sera signée avec la SAFER en parallèle dans ce but) ;

De nombreuses réunions se sont déroulées en 2013 :

- des réunions techniques sur les différents projets d'aménagement entre le SMBVAS, l'AREAS, le SMBV Caux-Seine, le CG76 et le bureau d'études en charge de l'aménagement foncier (Ingetec),
- une réunion afin de caler les maîtrises d'ouvrages des différents projets et les emprises associées avec le géomètre de l'aménagement foncier, la SAFER et ALBEA en plus des intervenants susmentionnés,
- les groupes de travail organisés par le CG76 afin de permettre aux propriétaires et exploitants d'échanger sur la redistribution des parcelles et réagir sur les projets hydrauliques,
- la réunion de la Commission Intercommunal d'Aménagement Foncier (CIAF) le 2 septembre 2013, afin de valider l'avant projet,
- les réunions de présentation des avants-projets hydrauliques aux maires et/ou adjoints des différentes communes concernées, avec le CG76, Ingetec, le SMBVAS et le SMBV Caux-Seine,
- des réunions ciblées sur des ouvrages problématiques, couplées avec des visites de terrain avec le CG76, Ingetec, le SMBVAS ou le SMBV Caux-Seine suivant la localisation de l'aménagement, la mairie et le propriétaire/ exploitant concerné (ouvrage à Flamanville, à Ecalles-Alix et au droit de la ferme du Gravier à Bouville).
- une réunion suite à la consultation publique afin de faire le point sur la procédure d'aménagement foncier et les remarques liées aux ouvrages hydrauliques.

## 8. LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Ces opérations ont été suivies en 2013 par l'animatrice « gestion des ruissellements et zones humides ».

### 8.1. Conception des ouvrages du Saffimbec tranche 1

Une nouvelle phase de conception a été engagée en 2010 : la tranche 1 du sous bassin versant du Saffimbec et l'assistant à maîtrise d'ouvrage a été choisi (groupement Rouen Seine Aménagement et Safege Rouen).

La **phase de conception** fait suite aux études d'aménagement hydraulique. Cette phase permet d'analyser et d'intégrer l'ensemble des contraintes liées aux projets : topographiques, géotechniques, foncières, agricoles, environnementales, réglementaires, techniques, etc.

En 2011 le maître d'œuvre a été choisi (ANTEA) et le marché lancé.

En 2012 l'opération a avancé avec difficulté par manque de réactivité des intervenants, et n'a pas dépassé le stade des études préliminaires.

En 2013, les études topographiques et les sondages géotechniques des études préliminaires sont terminés. Ces études ont permis au maître d'œuvre ANTEA de fournir les plans d'avant-projet sur les quatre sites concernés, situés dans les communes de Limésy, Auzouville-l'Esneval, Motteville et Mesnil-Panneville. Sur la base de ces plans, les projets ont pu être présentés par le SMBVAS en mairie aux différents acteurs concernés (maire, propriétaire(s), exploitant(s)) afin de leur permettre de réagir au projet. Sept réunions de concertation ont ainsi été menées en fin d'année. Suite aux remarques qui ont pu être entendues sur chaque projet, des visites sur site avec le maître d'œuvre ont pu être organisées afin que ce dernier puisse modifier le projet en tenant compte des remarques dans la mesure du possible.

La seconde campagne de missions géotechniques réalisée après la présentation de l'avant-projet par le maître d'œuvre est terminée. Le maître d'œuvre pourra ainsi entamer la phase « projet » dès janvier 2014, après réception des résultats des sondages. Un important glissement de calendrier a été opéré sur cette action qui devra être achevé pour l'essentiel en juin 2014.

Rappelons que tous les projets menés par le syndicat sont suivis par un comité de pilotage regroupant au moins, en plus du syndicat et des maires concernés, le ou les financeurs, la police de l'eau, un représentant de la Chambre d'Agriculture, l'assistant au maître d'ouvrage, l'AREAS, la DDR, la DREAL, etc. Une réunion du comité de pilotage sera réalisée début 2014.



## 8.2. Contentieux relatif à l'opération St Hélier Tranche 1

Des malfaçons ont été constatées par le SMBVAS sur l'ouvrage PP2-12. Suite à ce constat, le SMBVAS a remis en doute la conformité de l'ensemble de la tranche 1 de l'opération « St Hélier ». Il a donc été décidé par le SMBVAS de lancer une procédure de contentieux en 2012 à l'encontre de l'entreprise de travaux VALERIAN, de l'expertise géotechnique IMSRN et du maître d'œuvre SEEN pour malfaçons et oublis de pièces essentielles de l'ouvrage dont :

- une clé d'étanchéité qui avait été préconisée par le géotechnicien en amont du barrage PP 2-12 et qui n'a pas été réalisée,
- malfaçons dans la pose des canalisations de vidanges,
- etc.

L'année 2013 a permis la tenue de trois rencontres sur le terrain avec l'ensemble des parties en présence d'un expert désigné par le tribunal de Rouen.

Un géomètre sapiteur a été nommé par l'expert pour des relevés complémentaires.

Le SMBVAS a assisté à l'ensemble de ces réunions. La coordinatrice et le chargé de mission ADTR ont consacré un temps important à la relecture des comptes rendus de visite et à la rédaction de rapports de remarques détaillés destinés à l'expert.

En cette fin d'année 2013, nous sommes dans l'attente des résultats de l'expertise.

## 9. GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Le syndicat mandate des entreprises pour l'entretien du patrimoine composé de 45 aménagements d'hydraulique structurants et du mémorial de l'impasse du Glu (tonte et taille). Un marché pluriannuel a été signé pour 2012-2013. 3 lots d'entretien ont été définis et confiés à 2 entreprises (1 entreprise a obtenu 2 lots). Le coût d'entretien dépend de la surface à entretenir : les premiers ouvrages n'étaient pas pâturables et le coût moyen d'entretien annuel d'un ouvrage est de l'ordre de 1 030 euros H.T. / ouvrage / an.

En revanche, depuis quelques années, dans une volonté de développement durable, le syndicat réalise des ouvrages pâturables ce qui permet de réduire considérablement les surfaces à entretenir et donc le coût qui baisse à environ 360 euros H.T. / ouvrage / an **soit une diminution par 3 du coût de l'entretien**. En 2013, 2/3 des emprises du syndicat sont mises à disposition gratuitement aux agriculteurs.

Ce choix d'aménagement permet donc de réduire au maximum les coûts d'entretien des ouvrages, mais également de retirer le moins possible de terres au monde agricole. Cette approche entraîne un surcoût en phase de réalisation (emprises plus importantes) qui est cependant amorti au bout de très peu d'années d'entretien.



Cette année, un ouvrage non pâturable a été converti en ouvrage pâturable (Blacqueville BLV01). Ce travail a consisté en :

- recherche de bergers/vachers pour contractualiser,
- établissement des conventions,



Cette année, le chargé de mission s'est attaché à vérifier et contrôler précisément l'entretien des zones à proximité des arbustes et des haies.

Il s'avère que de manière générale, les entreprises ne respectent pas les plantations dans les ouvrages. Plus de la moitié des arbres et arbustes sont entaillés par les lames des tracteurs et des rotatifs au niveau de la base des collets. Par voie de conséquence les plants sont affaiblis et finissent par mourir. Ceci est problématique puisqu'il s'agit d'un investissement de la collectivité pour apporter une plus value paysagère et environnementale aux ouvrages. Le chargé de mission ADTR a donc mis

en demeure les entreprises de réparer les incidents et de modifier leurs pratiques, mais le changement prendra du temps.

	
<p>Arbre isolé de 5-7 ans, dans un ouvrage, coupure sur la base du tronc</p>	<p>Même avec une protection les arbres sont abîmés</p>

Le chargé mission a également fait le bilan des cadenas des ouvrages et procédé à la mise en place des nouveaux cadenas sur les 20 ouvrages qui n'en avaient pas. Il s'est également occupé de l'entretien des anciens cadenas (anti rouille) ainsi que du remplacement de ceux qui étaient hors d'usage.

	
<p>Ancien cadenas hors d'usage et remplacement</p>	<p>Un cadenas pour un nouvel ouvrage</p>

## 10. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL

L'objectif de ce volet est d'amener l'ensemble du monde rural (agriculteurs et propriétaires) à intégrer les problèmes d'érosion et de ruissellement dans la gestion de leurs terres, en plus des autres considérations environnementales, agronomiques, économiques, etc. Deux objectifs ont été fixés :

- cibler les actions d'animation sur les **secteurs** qui seront définis comme « **prioritaires** » ou « **sensibles** » afin de faire émerger des comportements ou des projets permettant de réduire les phénomènes de ruissellements et/ou d'érosion ;
- défendre le principe de **non aggravation** sur l'ensemble du bassin versant comme cela est fait sur le volet urbain et obtenir des comportements réflexes du type « j'aggrave donc je compense ».

Ce travail **s'inscrit sur le long terme** et en même temps est en permanence soumis à des changements, notamment de politique agricole, qui peuvent presque réduire à néant les efforts faits. Le syndicat reste inquiet de l'évolution du territoire agricole et la situation a plutôt tendance à s'aggraver.

Pour mémoire, le travail d'un stagiaire au sein du SMBVAS en 2009 portant sur l'évolution de l'occupation des sols des trente dernières années a notamment montré une **disparition de 40% des prairies sur le bassin versant de l'Austreberthe**. Les difficultés rencontrées par les éleveurs ne présagent rien de bon concernant le maintien des prairies restantes.

Plusieurs outils sont déjà à la disposition des agriculteurs, en fonction des problèmes rencontrés : travail sur les pratiques culturales, réflexion sur le parcellaire, petits aménagements hydrauliques, etc. Le syndicat s'appuie entre autre dans cette démarche sur la Chambre d'Agriculture, l'AREAS.

Ce volet a été principalement suivi par le chargé mission Aménagement Durable du Territoire Rural (ADTR).

## 10.1. Opération de travaux d'aménagements d'hydraulique Douce

Pour mémoire une étude de type PCAHD (plans communaux d'hydraulique douce) avait été faite en 2011-2012 sur 7 communes du bassin versant du Saussay avec un programme de travaux d'un montant de 262 000 € HT composé de :

- 57 fascines pour 1 770m de long,
- 46 haies hydrauliques pour 4 618m de long,
- 20 haies environnementales pour 3 200m de long,
- 6 talus de 851m de long,
- 14 mares,
- et le maintien de 158 Ha d'herbage stratégique.

Suite à cette étude, le chargé mission a commencé à re-contacter les propriétaires et exploitants en vue d'établir un programme de travaux et la constitution d'une DIG pour des travaux de plantation en hiver 2013-2014.

Il s'avère qu'en plus de ce secteur, d'autres aménagements sont à réaliser sur le reste du bassin versant dans le cadre de problèmes ponctuels.

Le principal travail du chargé de mission a été de définir quelle devait être la stratégie de mise en place de ces aménagements en fonction des objectifs du SMBVAS (PAPI, BAC de Limésy), des demandes des financeurs, des exigences des finances publiques et des services instructeurs de la Police de l'eau.

La stratégie qui a été décidée est que le syndicat soit maître d'ouvrage des travaux avec une participation des propriétaires/exploitants à hauteur de 10%, en constituant une DIG sur l'intégralité du bassin versant de l'Austreberthe incluant tous les propositions d'aménagements d'hydraulique douce du PCAHD du Saussay, les opportunités qu'il pourrait y avoir pour la création et réhabilitation de mares ainsi que toutes les aménagements à entreprendre sur les secteurs orphelins de PCAHD sur la base d'une expertise et de propositions d'aménagements du syndicat.

Le principe de la DIG est également de dire clairement que de l'argent public est utilisé sur des terrains privés pour des aménagements qui agissent pour l'intérêt individuel et collectif,

Le deuxième point important de cette DIG est qu'elle dit tout aussi clairement que la collectivité intervient seulement chez les propriétaires exploitants qui sont volontaires.

La constitution du dossier de DIG et de toutes ses annexes a été fait en interne par le chargé de mission, avec des échanges avec les services instructeurs. La reprographie des documents et la mise en page ont également été fait en interne avec l'aide de la secrétaire comptable. Les dossiers ont été transmis à la préfecture en mai 2013, l'enquête publique est terminée et l'arrêté du Préfet devrait intervenir en janvier 2014.

Aussi entre temps, le chargé de mission a élaboré un marché à bon de commande de travaux et de plantation assez précis sur le mode de réalisation des aménagements d'hydraulique douce dont les fascines et les haies hydrauliques. La consultation a été lancée en novembre 2013 pour un choix et une notification de l'entreprise en janvier 2014.

Il est vrai que cette opération a mobilisé en 2013 beaucoup de temps en administratif avec aucune réalisation, mais nous espérons que tout ce travail permette une réelle efficacité dans l'action pour les 5 années à venir.

## **10.2. Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce**

Le chargé de mission a élaboré en fin d'année 2013, un nouveau cahier des charges de PCAHD sur le secteur du Saffimbec, soit une superficie d'environ 5 500 hectares incluant le BAC de Limésy. La consultation des entreprises est en cours avec un démarrage prévu en janvier 2014.

Le chargé de mission ADTR a consacré environ 2.6 % de son temps à cette action (6.75 jours).

## **10.3. Animation sur le BAC de Limésy**

Le Syndicat d'Eau Potable de l'Austreberthe (SEPA) gère actuellement le captage d'eau potable de Limésy qui est classé « prioritaire » (problèmes de pollution par les phytosanitaires, les nitrates, et turbidité) au titre du Grenelle de l'Environnement. De ce fait, le SEPA, en parallèle de ce qu'il a fait dans les périmètres de protection en vue de lutter contre les pollutions ponctuelles, doit mener une action au niveau du Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) pour les pollutions diffuses. Le programme d'action qui découlera de l'étude à venir touchera essentiellement la profession agricole.

Aussi, le SEPA a sollicité en décembre 2008 le SMBVAS pour participer au futur comité de pilotage et réaliser l'animation agricole. Le suivi de l'étude et du diagnostic des pressions agricoles et non agricoles réalisé par la Chambre d'Agriculture a été achevé en 2013.

Sur ce volet, en 2013, le chargé mission a :

- participé à tous les comités de pilotage,
- participé aux réunions techniques et publiques pour l'élaboration du programme des actions,
- accompagné le bureau d'études dans toute cette démarche et fait le lien entre tous les services,
- fait des remarques sur tous les documents d'études et projet d'arrêté,
- commencé un travail d'animation avec 2 études préliminaires d'agroforesterie par exemple.

Une réunion a eu lieu entre le Président du SMBVAS et le Président du SEPA en présence de l'AESN.

Les modalités de collaboration entre le SEPA et le SMBVAS pour la mise en œuvre du programme d'actions n'ont toujours pas été fixées et le SMBVAS reste en attente de la décision du SEPA sur le sujet.

Nota : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la compétence eau potable sera portée par la Communauté de Communes Caux Austreberthe et le SEPA sera dissous.

## **10.4. Plan de réhabilitation des mares**

Pour rappel, en 2012, le chargé de mission avait encadré un stagiaire pendant 6 mois pour effectuer un premier travail de cartographie, recensement et diagnostic des mares du bassin versant. Il restait l'autre moitié du territoire à parcourir. Ce travail a été confié à Camille Godron, élève en dernière année de l'école d'Ingénieur EME-Rennes pendant 6 mois.

Ce stage aura permis de tirer un certain nombre d'enseignements sur l'intégralité des mares du territoire avec une plus value sur le volet écologique et les perspectives des trames vertes et bleues (cf. synthèse en annexe).

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du plan mares des rencontres ont été menées avec l'OBNH (Observatoire de la biodiversité de Haute Normandie) et le PNRBSN pour leur faire part de notre démarche et voir les liens qui peuvent être établis entre nos structures. Nous avons également eu plusieurs échanges avec la MJC de Duclair qui souhaite réhabiliter une mare sur un site historique. Des contacts téléphoniques ont eu lieu afin d'avoir un retour d'expérience sur les projets de



réhabilitation de mares sur la région (EPTB de l'Yères, la CREA et le Syndicat d'aménagement du Roumois).

En 2014, un plan de réhabilitation de mares communales appelé « **Donnons vie à nos mares** » verra le jour. L'objectif est que chaque commune du syndicat dispose d'une mare « référente » en termes d'hydraulique, de biodiversité et de gestion. Cette mare pourra faire l'objet d'activités pédagogiques par les enfants de la commune.

Pour se faire, dans un premier temps une liste de mares potentielles a été établie. En effet suite au retour des questionnaires adressés aux communes lors des stages de recensement :

- 11 maires nous ont fait part de leur volonté de réhabiliter au moins une mare communale,
- 4 maires nous ont fait part de leur volonté de créer une mare dans leur commune.

De plus, une collaboration avec la MJC de Duclair est envisagée sur le futur site éco-pédagogique de la « Cour du Mont » à Duclair pour la réhabilitation d'une ancienne mare. Les conditions de collaboration pour la réhabilitation de cette mare sont en cours d'étude avec la MJC propriétaire du site, le PNR, la CREA et l'observatoire de la biodiversité. Des activités pédagogiques sont prévues dès la réalisation des diagnostics.

Dans ce cadre, il est prévu de contacter début 2014 les maires intéressés pour une visite de terrain ainsi qu'une présentation de la démarche.

D'un autre coté, il est prévu d'adresser aux particuliers propriétaires d'une mare qui ont accueilli nos stagiaires un courrier les informant des conclusions du stage accompagné d'une plaquette pour une bonne gestion des mares. Une proposition de plaquette a été réalisée par la stagiaire en 2013. Ce travail sera valorisé. Une mise en page réalisée par un graphiste ainsi qu'une reproduction est à prévoir.

## 10.5. Avis sur projet de retournement d'herbage

Le bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec est un territoire où l'aléa érosion, ruissellement et inondation est très fort. Depuis 30 ans, la disparition de 40 % des prairies au profit majoritairement des grandes cultures a eu pour conséquences l'augmentation des débits et des volumes ruisselés vers la rivière.

L'évolution agricole donne aujourd'hui la possibilité aux **nouveaux exploitants** (Jeunes Agriculteurs JA) de pouvoir retourner leurs surfaces en herbe, mais le risque, suivant les cas, est d'aggraver les problèmes de coulées de boues et d'inondations ainsi que les pollutions de la ressource en eau souterraine et superficielle. De ce fait, lors de son installation, l'agriculteur est amené à contacter le syndicat de bassin versant pour évaluer les risques potentiels de ce retournement de prairies et travailler ensemble sur la mise en place de mesures compensatoires pour limiter les effets de ce retournement.

Le souhait du syndicat est que ces avis ne soient pas cantonnés au JA mais qu'il puisse également être consulté pour les ACAL (cessations laitières) et pour tout autre retournement qui se produirait sur son territoire.

En 2013, le chargé mission a été consulté pour 3 expertises par des jeunes agriculteurs pour évaluer le risque du retournement et proposer des mesures compensatoires adéquates.

Pour chaque dossier, le chargé de mission ADTR réalise :

- 1 à deux rencontres avec l'agriculteur sur le terrain,
- 1 déplacement seul sur le terrain,
- 1 rédaction de fiche d'avis,
- Le suivi de la mise en place des mesures compensatoires.

En 2013, le chargé de mission est également allé revoir les parcelles d'herbages des JA de 2012 pour vérifier si les herbages avaient été retournés et si les mesures compensatoires avaient été mises en place (rappel : pas de participation financière de la collectivité pour les mesures compensatoires)

Conclusion de cette politique des JA sur 2012 et 2013 :

Sur 8 JA, 27 parcelles sont concernées, représentant 80 Hectares,

Les mesures compensatoires demandées sont les suivantes : 660 ml de haie hydraulique, maintien de 1,5 ml en bandes enherbées, maintien et entretien/curage 4 mares, maintien et renforcement de 190 ml de talus, création de 90 ml de petit talus et maintien impératif de 3 hectares en herbe (soit 4% seulement).

Le bilan est le suivant :

- 5 JA ont retourné leurs herbages en 2013 et 3 d'entre eux devraient le faire en 2014.
- 1 seul JA a respecté scrupuleusement l'avis du SMBVAS
- 2 JA ont retourné plus d'herbage que ceux autorisés
- 2 JA n'ont encore pas mis en œuvre les mesures compensatoires mais n'ont pas exclu de le faire
- 3 JA ont d'ores et déjà indiqué qu'ils refusaient de mettre en place des mesures compensatoires



La première photo montre un exemple de mesure demandée par le SMBVAS : le JA veut retourner l'herbage et supprimer le talus. Le syndicat accepte le retournement de l'herbage dans la mesure où le talus est maintenu et conforté. En effet ce talus va limiter les arrivées massives d'eau chargée en limons vers une route déjà fortement impactée par les inondations et pour laquelle le SMBVAS et la collectivité a investi pour la réalisation d'aménagements de protection.

La seconde photo montre une bande enherbée de 10m de large le long de la route conservée par un JA à titre de mesure compensatoire au retournement de son herbage. Sera-t-elle là en 2014 ?

## 10.6. Montage de projets individuels et collectifs dans les zones à enjeu en terme d'érosion

- **Projet de création de mare hydraulique a été réalisé chez un particulier.**

Il s'agit un petit bassin versant qui ruisselle directement sur une route départementale à Mesnil Panneville.

Le projet a consisté à agrandir une ancienne mare pour qu'elle puisse gérer les ruissellements avec un débit de fuite qui permette la vidange de 500 m<sup>3</sup> de volume tampon en 24 heures.

Ce projet n'était pas facile et très intéressant du point de vue technique et sociologique.

D'une part il fallait travailler sur un site assez préservé sans le déprécier, et d'autre part, cela a permis de faire connaître et sensibiliser son propriétaire à son patrimoine écologique.

Les travaux ont été faits sous la surveillance du SMBVAS.

La mare de M. Delalonde tient l'eau et s'est remplie intégralement lors des pluies de novembre 2013, la vidange fonctionne. Nous retournerons sur site au printemps pour observer son état écologique.

- **Projet de haie sur le Bac de Limésy**

Ce projet est illustratif du temps que la collectivité peut consacrer pour faire émerger des travaux d'hydraulique douce. Il aura fallu 2 rendez-vous avec des entreprises différentes, 5 rendez-vous avec l'exploitant pour se mettre d'accord sur la nature et la localisation des travaux à réaliser. Au total 30+60ml de haie hydraulique + 660ml de haie paysagère en cours de plantation décembre 2013-janvier 2014.

Ce projet est financé à 60% par l'Agence. Il s'agit là du dernier dossier individuel d'hydraulique douce que le SMBVAS va traiter. A l'avenir les dossiers seront regroupés afin de réduire le temps administratif



Ravinement important en amont d'une bétail sur le BAC de Limésy

- **Projet de boisement sur une ancienne parcelle agricole à Saint Ouen du Breuil**

Un projet familial consistait à reboiser une parcelle et créer une mare sur un axe de ruissellement /érosion important. Le SMBVAS a suivi ce projet en donnant des préconisations techniques. Ce projet a abouti.

- **Projet de haie à Fresquiennes**

Il s'agit de réaliser une haie hydraulique de 180 ml suite à des coulées de boue sur une route communale. Le projet n'est pas facile à faire aboutir car un des deux exploitants concernés n'est pas très coopératif de manière générale.

Ce projet a fait l'objet d'une visite de terrain et de propositions d'action mais n'a pas pu aboutir en 2013.



- **Projet du lotissement de la ferme de Villers Ecalles**

Ce projet important en termes de protection des biens et des personnes ainsi que de limitations des arrivées d'eau chargées dans l'Austreberthe traîne depuis plusieurs années et a fait l'objet de nombreuses rencontres auparavant. Une relance de l'agriculteur a été faite en 2013 par le SMBVAS mais finalement l'agriculteur n'est toujours pas d'accord pour réaliser les travaux avec une participation financière de 60% de l'AESN.

Nous espérons pouvoir le remobiliser en 2014 avec une proposition de financement des travaux à hauteur de 90% (cadre PAPI) sous maîtrise d'ouvrage du SMBVAS avec la DIG.

## **10.7. Mise en place de Mesures Agro Environnementales Territorialisées**

➤ **Pour le maintien de l'herbe ou la remise en herbe**, un outil existe depuis 2007 via le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) : les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET). Elles concernent notamment l'enjeu « érosion ». Les MAET sont proposées par un opérateur : les Syndicats de Bassin Versant pour l'enjeu « érosion », et les Syndicats d'Eau pour l'enjeu « protection de captage ».

Compte tenu de la réforme de la PAC et des incertitudes sur le maintien et les modes de financements de ces mesures (engagement financier de l'Etat sur 1 an seulement à partir de 2014), le SMBVAS a souhaité conserver ce dispositif pour les éventuels agriculteurs qui seraient intéressés, mais n'a pas fait de démarchage spécifique.

Le SMBVAS a présenté un dossier devant la CRAE en 2013 pour « maintien de l'herbe », « remise en herbe », « amélioration du couvert déclaré en gel », « entretien de haies » et « entretien de mares » pour 1 seul exploitant..

A noter que depuis 2010, dans la mesure où un aménagement foncier a été décidé sur une partie du territoire, le syndicat a demandé aux agriculteurs de ne pas présenter de projets dans le périmètre potentiel d'aménagement foncier, afin d'éviter des complications par la suite.

En cette fin d'année 2013, le SMBVAS remonte un nouveau dossier afin de reconduire les contractualisations actuelles arrivant à échéance et ce en attendant de connaître les mesures de la nouvelle PAC qui seront connues en 2014.

De plus, le chargé de mission a proposé et accompagné les Défis Ruraux pour une mesure SFEI (système Fourrager Economique en Intran) pour 1 exploitant éligible de Fresquiennes (1 parcelle dans le BAC Grenelle de Héricourt).

## **10.8. Trames vertes et bleues**

Le syndicat souhaite être un des animateurs du Schéma Régional de cohérence écologique (SRCE) qui a pour objectif de promouvoir la préservation des trames vertes (haies, herbages, boisements, etc.) et bleues (rivières, mares) et la création de nouvelles continuités écologiques.

Le SRCE a été rédigé par la DREAL et sera mis en œuvre par le Conseil Régional de Haute Normandie.

Pour qu'il devienne une réalité des territoires, ce schéma a besoin de promoteurs et d'animateurs.

Les premières démarches du syndicat en ce sens ont été les suivantes :

- Participation aux réunions de concertation et de présentation de la DREAL, du CAUE et du Club foncier Haut-Normand,
- Premières démarches de promotion à travers les SCOT, l'aménagement foncier, les travaux de l'A150

- Tentative d'achat d'une parcelle en bord de rivière : démarches faites mais projet avorté pour des raisons propres au vendeur (divorce).

## 10.9. Divers

➤ Le chargé mission ADTR a participé à la diffusion et à la promotion de différentes opérations auprès des agriculteurs :

- Participation aux Trophées d'hydrauliques douces organisées par la Chambre d'Agriculture et l'AREAS : 9 projets d'agriculteurs ont été transmis,
- Catalogue de formations des Défis Ruraux transmis à 15 exploitants,
- Présentation de l'agroforesterie par le CAUE76 et Chambre d'agriculture de l'Eure : 2 agriculteurs intéressés,
- Réalisation d'une base de données des agriculteurs afin de pouvoir le transmettre des informations sur les opérations de communication ou les démonstrations qui les concernent par courriel (finalisation prévue en 2014).

## 11. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL

Dans cette rubrique, nous ne reprenons pas toutes les actions de communication qui ont été faites dans le cadre de l'ASYBA et qui sont traitées dans la première partie de ce rapport.

### 11.1. Communication et échanges

Sans être exhaustif, le syndicat, en tant que SMBVAS mais aussi de part le rôle de Monsieur Cortinovis de représentant des Syndicats de Bassin Versant, a participé à ou est intervenu lors des évènements suivants :

- Organisation d'une journée porte ouverte à la maison de l'eau,
- Accueil du directeur de la DDTM pour lui présenter les problématiques agricoles,
- Accueil d'étudiants de l'ISTOM,
- Rencontre du Préfet chez un agriculteur,
- Intervention au colloque « carrefour des gestions locales de l'eau » à Rennes.
- Sensibilisation des agriculteurs
  - 4 réunions d'animateurs : protocole herbages, démarches prescripteurs
  - 4 réunions de sensibilisation des agriculteurs dans le cadre du BAC
  - Organisation d'une visite sur le site Haierosion : préparation

Ces temps ne sont pas distingués dans le suivi mais sont ventilés en fonction des thématiques.

### 11.2. Site Internet du syndicat

En 2012, le syndicat a refait intégralement son site internet [www.smbvas.fr](http://www.smbvas.fr) afin de mieux communiquer.

Depuis 2013, les mises à jour sur le site du SMBVAS sont essentiellement assurées par la chargée de mission « gestion hydraulique des ruissellements ».

Ainsi de nouveaux articles ont pu être mis en ligne, notamment sur le PAPI 2 et la maison de l'eau. Les liens de téléchargement de certains fichiers ont été réactivés, et les comptes-rendus des comités syndicaux ont été mis en ligne.

De nouvelles actualités sont apparues, comme la mise en ligne de deux appels d'offres, et un article sur la porte ouverte de la maison de l'eau. Un problème technique a bloqué l'accès au site durant quelques mois.

### 11.3. Base de Données

Suite à la refonte complète du SIG du SMBVAS en 2012, celui-ci a continué à être enrichi en 2013 par l'ensemble de l'équipe. De nombreuses cartes ont été éditées (cf. annexe) afin d'illustrer nos différents rapports et de servir de base de travail.

2 journées complémentaires de travail avec le prestataire extérieur ont par ailleurs été nécessaires pour peaufiner la base de données.

### 11.4. Groupes de réflexion

Comme indiqué en préambule, la participation à des groupes de réflexion a continué à représenter un travail important pour toute l'équipe du syndicat. Nous ne reprenons pas ici la participation aux groupes de travail liés à l'ASYBA.

#### ➤ Audit patrimonial AgroParisTech

Le SMBVAS a participé à un audit patrimonial confié à AgroParisTech via l'Adeprina, sa structure de recherche sur contrat, sur le thème : « Conditions et moyens de l'amélioration de la gestion de la qualité des sols sur le territoire du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec »

Il s'agit tout d'abord de faire état des résultats d'un travail mené dans le cadre du projet de recherche européen SAS-STRAT SNOWMAN. La problématique de ce projet de recherche est centrée sur l'amélioration de la gestion de la qualité des sols ; elle a été abordée en France avec la méthodologie de l'audit patrimonial (Ollagnon, 1987), en posture de « facilitateur ». Les résultats de ce travail révèlent une question-clé en matière de gouvernance : dans une situation qui n'est ni vraiment problématique, ni vraiment satisfaisante pour les acteurs, lesquels s'interrogent en particulier sur les évolutions possibles en matière de ruissellements et d'érosion, d'inondations, de perte du caractère paysager du territoire et de pollutions, comment dépasser le blocage résultant d'une incompatibilité entre les logiques « territoire » et « filières », dans une situation où les possibilités de réponse en « tout réglementaire » ou en « tout volontaire » semblent limitées ?

Il s'agit ensuite, en s'appuyant sur ce même cas, de montrer que la « facilitation » (dont une définition sera apportée) est caractérisée par des objectifs, savoir-faire et savoir-être qui ont permis de révéler cette situation (grâce notamment à la position de tiers-acteur et des compétences en matière d'écoute active), d'amener les acteurs à en prendre conscience, et qui peut les accompagner à dépasser le blocage identifié en développant une gestion en « patrimoine commun ».

Le SMBVAS a donc participé à une série d'entretiens puis a analysé le rapport remis par les prestataires.

Enfin, le SMBVAS a été invité à participer à un séminaire scientifique de restitution des travaux de plusieurs équipes de recherche autour de ce sujet.

Cette réflexion ouvre des perspectives sur la façon de mener à bien la construction d'un projet commun avec le monde agricole en particulier.

#### ➤ Groupe de travail piloté par la DISE sur la thématique infiltration :

En 2013, **le groupe de travail piloté par la DISE sur la thématique de l'infiltration des eaux pluviales a poursuivi et finalisé son travail.** L'animateur urbain du SMBVAS a participé à ce groupe avec d'autres syndicats. L'AREAS, le Département et la Police de l'Eau ont aussi fait partie de ce groupe. Pour rappel, de nouveaux projets urbains ont été proposés sur le territoire du syndicat en 2012, basés sur l'infiltration des eaux pluviales, alors que jusqu'à présent, la doctrine actuelle ne cadrerait pas ce type de technique. De plus, cette thématique pose de nombreuses questions car la perméabilité des sols est jugée a priori assez faible en Seine-Maritime (sur la base du peu d'éléments disponibles aujourd'hui) et la gestion d'une pluie d'occurrence centennale est rendue difficile à atteindre par ce choix. Le but du groupe de travail a été d'élaborer une **doctrine technique pour l'instruction des dossiers par la Police de l'Eau.** Cette doctrine est aujourd'hui en cours de finalisation, les principales conclusions sont que :

- le choix de l'infiltration est à considérer en fonction de la place disponible dans le projet d'aménagement (plus la surface d'infiltration sera importante, plus l'ouvrage de gestion des eaux pluviales sera fonctionnel)

- une attention particulière doit être portée par l'aménageur à la qualité des tests d'infiltration à réaliser en amont, ainsi qu'à la préservation de l'infiltration durant le chantier (tassement par les engins de chantiers)

La question de la pérennité des ouvrages de gestion des eaux pluviales en espace privé (ce qui est souvent le cas des ouvrages d'infiltration) devra être approfondie.

➤ Groupe de travail piloté par la DISE sur la rédaction de statuts type pour les structures de bassin : Participation au travail de la DISE sur la rédaction de statuts « type », pour consolider juridiquement les syndicats et anticiper les lois de décentralisation. Ce groupe de travail s'est réuni une fois. Le travail a été mis en suspens pour attendre le vote de la loi de décentralisation.

➤ Travail sur la cartographie du risque avec la DDTM

La DDTM a souhaité réaliser pour son usage interne une cartographie des points les plus à risque sur le territoire en analysant les enjeux et en les croisant avec l'aléa.

Le but recherché est de réussir à focaliser l'attention du cadre de permanence à la DDTM lors d'un événement inondant sur les actions réflexes, sur des thématiques précises : voiries, ouvrages, localisation et nature des zones inondables.

Le territoire du SMBVAS a été choisi à titre expérimental pour mener cette étude pilote.

Le SMBVAS a donc participé à deux réunions de travail et a analysé la cartographie et rendu un avis détaillé sur les éléments la composant.

En 2014, ce travail devrait être étendu à d'autres territoires.

## 12. COORDINATION ET AUTRES

### 12.1. Autres missions de la coordinatrice

D'autres missions ont été réalisées en 2013 par la coordinatrice. Il s'agit de missions de coordination diverses principalement.

➤ La **coordination au niveau financier et budgétaire** assurée en collaboration avec la secrétaire comptable du syndicat, en lien étroit avec la trésorerie et les financeurs. Ce travail correspond à la recherche de financements (établissement / visa des dossiers de subvention), d'élaboration du budget du syndicat, de suivi régulier du budget et de la trésorerie, de contact avec les banques dans le cadre des emprunts et de la ligne de trésorerie notamment, avec points financiers sur les dossiers en cours avec la secrétaire comptable permettant d'établir le lien indispensable entre la partie technique et la partie administrative.

➤ La **coordination du volet administratif** correspond principalement à des points faits avec la secrétaire comptable sur la partie purement administrative des missions (tri, archivage, organisation, etc.). Cette partie intègre également les points faits sur la mission ACMO de la secrétaire comptable.

Ce volet comprend également l'accueil des stagiaires. De même, la coordinatrice a consacré du temps à des **actions diverses**. Ces actions sont très variables (installations informatiques, courrier, rangements divers, etc.).

➤ **Comités syndicaux** : ce volet comprend la rédaction des rapports de présentations et des comptes rendus de bureaux et comités syndicaux, la préparation de ces réunions et la présence aux réunions.

➤ **Recrutement et entretiens** :

Les recrutements font également partie du rôle de la coordinatrice mais peuvent être également menés par d'autres collaborateurs : en 2013 a eu lieu le recrutement d'une stagiaire, d'une animatrice SAGE et d'une secrétaire à mi-temps.

Ce temps est également dédié à la réalisation des entretiens de milieu et fin d'année (deux par personne et par an).

➤ Les **réunions internes** correspondent aux réunions d'équipe.

## 12.2. Formation et colloques

L'équipe a consacré quelques jours à des formations et colloques :

- Formation « la Taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines » organisée par l'Office International de l'Eau à Paris.
- Journée d'échanges du réseau PAPI organisée par le CEPRI à Paris, sur le thème de la sensibilisation des populations au risque inondation.
- Formation contre l'incendie (locaux du SMBVAS)
- Formation CNFPT prise de parole en public
- Formation Mapinfo InSITU
- Formation AESN BAC/SAGE/Mares
- Formation sur les marchés publics organisée par le CNFPT
- Formation de l'ENGEES sur les marchés de maîtrise d'œuvre – phase de réalisation
- Formation sur la sécurité des chantiers organisée par le CNFPT
- Participation au séminaire des animateurs SAGE organisé par l'AESN à Nanterre.
- Formation de « Dialogue territorial » organisée par Terre de Liens et Dialter.
- Colloque BIO Val de Reuil
- Colloque plateforme haie AREAS
- Colloque audit patrimonial AREAS
- Colloque CAUE/CA27 : agroforesterie
- Colloque CAUE : Trame Verte et Bleue
- Colloque SAGE ASYBA
- Colloque Charte urbain PLU ASYBA
- AG du CEPRI
- Deux colloques de l'AFEPTB sur la gouvernance du grand cycle de l'eau
- Conférence de l'AREAS sur la culture du risque

De plus, deux personnes ont participé à une session de sélection professionnelle afin d'être admis dans la fonction publique territoriale. M. ABIVEN Alexandre et Mme BONAFOS Aurélie ont été déclarés apte par le jury à être intégrés au grade d'ingénieur territorial. Cette démarche a nécessité de la formation pour les agents ainsi que des démarches administratives spécifiques.



## 13. ANNEXES

Récapitulatif des temps passés par Animateur  
SAGE – diaporama de présentation du SAGE  
ASYBA – plaquette de communication sur le SAGE  
Fusion SIRAS/SMBVAS – relevé de décision des Présidents des deux structures  
Maison de l'eau - diaporama de phase 1  
Instrumentation – carte des ouvrages équipés  
Sentier pédagogique – rapport de stage  
Urbanisme et inondation – Charte de partenariat  
Plan Mares – synthèse du stage « recensement des mares »  
Quelques exemples de cartes créées grâce au SIG  
Articles de presse